

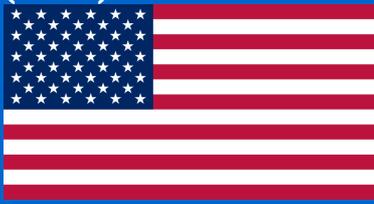
# Demain l'atlantide

## Avec le grand marché transatlantique ?

Accord de  
Libre  
Echange  
Trans  
Atlantique  
(ALETA)



Transatlantic  
Trade and  
Investment  
Partnership  
(TTIP)



À la suite de  
la construction européenne libérale  
et la multiplication des accords de  
libre-échange internationaux, voici

**l'accord de libre-échange**  
**UE** (Union Européenne)  
-  
**USA** (États-Unis d'Amérique)

**Plusieurs dénominations  
pour un seul projet :**

**la suprématie des trusts  
la fin de la démocratie**

Trans  
Atlantic  
Free  
Trade  
Agreement/Area  
(TAFTA)



Partenariat  
Transatlantique sur le  
Commerce et  
l'Investissement  
(PTCI)



Un dossier du syndicat SOLIDAIRES Douanes  
membre de la fédération SOLIDAIRES Finances  
de l'union SOLIDAIRES Fonction Publique  
et de l'Union syndicale SOLIDAIRES

## A) SOMMAIRE

### Avant-propos

A) Sommaire

pages 2 et 3

B) Qui sommes-nous

page 2

page 3

### Introduction

A) Une presse peu pressée ?

pages 4 et 5

B) La dénomination

page 4

page 5

### Cœur du dossier

pages 6 à 26

### I) Éléments de contexte

A) La fin de l'Europe européenne

pages 6 à 9

B) Une élaboration adémocratique

pages 6 à 8

pages 8 et 9

### II) Le contenu du projet

A) La disparition des derniers droits de douane

pages 10 à 16

B) Le démantèlement des réglementations

pages 10 et 11

C) Standardisation de toutes les activités

pages 11 et 12

D) La concrétisation juridique de la marchandisation du monde

pages 12 à 14

pages 14 à 16

### III) La faillite de nos élites

A) Le pouvoir du libre-échange

pages 17 à 21

B) Une faconde bidon

pages 17 et 18

C) Pas de débat sur les dégâts

page 19

D) Éléments de synthèse

page 20

page 21

### IV) Une autre voie est possible

A) Constat : la souveraineté des peuples est primordiale

pages 22 à 26

B) L'urgence : le repositionnement géopolitique

page 22

C) Le projet : un protectionnisme coopératif et altruiste

page 23

D) une utopie concrétisable

pages 24 et 25

pages 25 et 26

### Conclusion

A) Le rejet du projet

pages 27 à 29

B) Le rapport de forces

page 27

pages 28 et 29

### Annexes

A) La composition du collectif anti GMT/TAFTA

page 30

B) Les sources également utilisées

page 31

### Encadrés

« Partenariat » ? ; « états-unien » ou « américain » ?

page 5

Karel De Gucht, un commissaire exemplaire ?

page 7

Chronologie récente

page 8

Le GMT et le GMP : deux projets démocratiques !

page 9

Quelques organes onusiens

page 14

Protectionnisme : de l'usage d'un mot controversé

page 22

Une Charte gâtée par les USA

page 25

Les votes des groupes et partis politiques

page 29

## B) QUI SOMMES-NOUS ?

### ÊTRE DÉPOSITAIRE...

Notre organisation syndicale, attachée à la sauvegarde des intérêts moraux et matériels des personnels de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), tient à s'exprimer sur ce projet d'accord. En instaurant la libre-circulation transatlantique des marchandises, l'accord de libre-échange Union-Européenne (UE) - États-Unis d'Amérique (USA) entraînera concrètement :

- la suppression des droits de douane sur les marchandises importées en provenance des USA (pages 10 et 11),
- l'harmonisation - à la baisse - des normes sur les deux rives de l'Atlantique (page 12)
- et donc la suppression du contrôle physique et documentaire de toute marchandise en provenance des USA, puisque le principe d'un marché unique est la suppression des frontières intérieures.



Manifestation devant Bercy le 21/11/13

La signature de cet accord permettra une nouvelle fois aux gouvernements de justifier les suppressions d'emplois de douaniers. Alors même que les besoins en personnel sont déjà manifestes pour percevoir des recettes fiscales à destination des caisses de l'État, la lutte contre les fraudes et cas de concurrence déloyale.

Syndiquer, c'est prévoir

### ...C'EST (AUSSI) ÊTRE UNE VIGIE



il faut savoir ouvrir l'œil...

Notre organisation syndicale n'est pas seulement « corporatiste ». **De transformation sociale et résolument attachée aux principes démocratiques**, elle analyse l'élaboration, le contenu, et les finalités d'un accord modifiant radicalement la vie en société de part et d'autre de l'Atlantique, qui, comme tous les textes régissant l'organisation du commerce international, relève du domaine de compétence douanier. Si les porte-parole du Grand marché transatlantique (GMT) nous promettent monts et merveilles, beaucoup de nos concitoyens risquent de déchanter sur ses conséquences concrètes.

D'abord, les **estimations officielles sur ses bénéfices** présentant de nombreux biais (exagérations ou au contraire silences), ce traité ne garantit aucunement une amélioration de l'emploi bien au contraire (pages 19 et 20). Ensuite, en plaçant à égalité juridique une firme et un État, cet accord **piétinera la primauté de la délibération collective** comme fondement de la vie en société (pages 15 et 16).

Dès lors, tandis que l'autonomie de la construction européenne est abandonnée (pages 6 et 7), la souveraineté populaire, déjà bien entamée par les transferts à un échelon supranational non élu, sera virtuelle.



Nécessité de sortir du bois ...

Il s'agit donc de lever le voile sur le mirage de l'union transatlantique, cette nouvelle Atlantide, avant que l'empire ne nous engloutisse...

Notre représentativité à la DGDDI – élections professionnelles de 2011			
Syndicat	% <sup>ag°</sup> de voix en 2007	% <sup>ag°</sup> de voix en 2011	Évolution 2007-2011 en points
CGT	29,11	26,58	-2,53
CFDT	17,87	19,6	-0,46
<b>SOLIDAIRES</b>	12,77	<b>17,92</b>	+4,28
SNCD-FO <sup>1</sup>	21,15 (9,91+12,24)	18,21 (9,105+9,105)	-2,94 (+0,195 – 3,135)
UNSA - CFTC <sup>2</sup>	16,03 (13,23+2,80)	15,5 (12,4+3,1)	-0,53 (-0,83 + 0,3)
CGC	inexistante	2,19	+2,19

1 En 2011, le Syndicat National des Cadres des Douanes et Force Ouvrière se sont réunifiés (SNCD-FO : répartition 50/50)

2 En 2011, l'Union Nationale des Syndicats Autonomes et la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens ont constitué une alliance électorale (UNSA-CFTC : répartition 80/20)

## A) UNE PRESSE PEU PRESSÉE ?

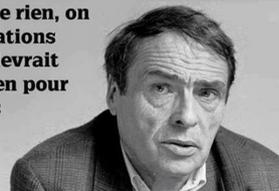
### LE FAIT-DIVERS FAIT DIVERSION

L'incidence de la signature d'un tel traité sur la vie quotidienne des peuples et leur droit inaliénable à exercer leur souveraineté est gigantesque. Pourtant, ce dossier fondamental demeure un débat d'experts. Les médias l'ignorent ou, lorsqu'ils le traitent, ne l'abordent bien souvent que sous un angle particulier : espionnage de la NSA, impact sur l'internet, les normes sanitaires.

Pour majeures qu'elles soient, ces thématiques ne mettent pas en évidence le caractère dangereux pour la démocratie de ce projet de traité. Très certainement parce que cela revient à remettre en cause un des dogmes les mieux propagés par l'élite technomédiatique : *le libre-échange assure, de manière certaine et non discutable, le bonheur infini des peuples.*

« La télévision a une sorte de monopole de fait sur la formation des cerveaux d'une partie très importante de la population. Or, en mettant l'accent sur les faits divers, en remplissant ce temps rare avec du vide, du rien ou du presque rien, on écarte les informations pertinentes que devrait posséder le citoyen pour exercer ses droits démocratiques. »

Pierre Bourdieu



### DATES DES ÉLECTIONS EN 2014



**Élections municipales**  
Dimanches 23 et 30 mars 2014



**Élections européennes**  
Dimanche 25 mai 2014

### L'ÉQUATION DES ÉLECTIONS

**Certes les élections européennes de fin mai prochain commencent à être traitées** en ce début d'année 2014. Malheureusement, la mise en scène médiatique de conflits interpersonnels entre candidats prime toujours sur les enjeux véritables des élections, notamment institutionnels.

Lors de la campagne pour les élections municipales, les médias ont fait œuvre de silence sur l'acte III de la décentralisation. Pourtant ce dernier ne prévoit pas moins que la mise au ban des municipalités au profit des supra-communalités ! Dans le même ordre d'idées, tandis qu'un débat sur la monnaie unique et sur « l'indépendance » (ou privatisation) de la banque centrale européenne (BCE) semble enfin éclore ; les élections européennes du 25 mai 2014 ne garantissent pas, tant s'en faut, une présentation exhaustive de la problématique du Grand Marché Transatlantique (GMT) ! Une thématique relevant pourtant de la politique commerciale, compétence propre de l'UE et essentielle pour l'avenir des populations du continent...

### UNE PRÉSENTATION PARTIELLE...

**Le grand public a découvert le dispositif par l'entremise de l'exception culturelle** lorsque le 14 juin 2013, la presse s'est fait l'écho des communiqués enthousiastes du gouvernement français. Quelques articles sur le GMT sont certes parus dans la presse généraliste à cette occasion<sup>3</sup>, puis plus grand chose, hormis une présentation via le prisme des bénéfices économiques envisageables.



### ...VOIRE PARTIALE

Ainsi selon certaines études, l'ouverture totale des marchés des deux côtés de l'Atlantique entrainerait une hausse du Produit Intérieur Brut (PIB) et in fine une baisse du chômage. En période de crise économique, le GMT semblerait donc être paré des attributs permettant de remédier à de nombreux problèmes structurels français et européens... Seuls les titres plus engagés mais plus confidentiels ont continué à analyser le contenu du texte et à relayer son processus d'élaboration<sup>4</sup>.

3 Voir notamment Libération 18 juin 2013 « Un accord qui pourrait passer les bornes », La Tribune 28 juin 2013 « Pourquoi le libre-échange fait si peur ? », Le Monde 9 juillet 2013 « Europe et Etats-Unis, frictions entre alliés ».

4 Par exemple « Le traité transatlantique, un typhon qui menace les Européens », Lori M. Wallach, Le Monde diplomatique octobre 2013 et « Accord Europe-Etats-Unis : que nous réserve la plus grande zone de libre-échange du monde ? » Agnès Rousseaux, Basta !, le 19 décembre 2013

## B) LA DÉNOMINATION

### UN AGGLOMÉRAT

Le traité de libre-échange entre l'UE et les USA est dénommé dans la presse par de nombreuses abréviations différentes, ce qui ne facilite évidemment pas sa compréhension par les citoyens :

- APT (Accord de Partenariat Transatlantique),
- TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership),
- PTCI (Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement)
- ou encore TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Agreement).

#### « Partenariat » ?

*Nous récusons ce terme qui sous-tend à tort :*

- des relations équilibrées entre les deux parties
- une acceptation interne à chaque partie pleine et entière.

Si les dénominations diffèrent, les discussions qui se sont ouvertes ont bien pour objectif, d'ici 2015, d'aboutir à la signature d'un **traité couvrant l'ensemble des règles liées aux échanges commerciaux** entre les deux parties.

#### Le gloubi-boulga des sigles...

#### LA SIMPLICITÉ



...pour la tambouille politicienne

L'appellation « **Grand marché transatlantique** » nous paraît la plus appropriée car :

- elle désigne précisément la réalité du projet (l'organisation d'une économie aux règles unifiées pour les deux principales puissances économiques des deux côtés de l'Atlantique – UE et USA),
- elle se décline sous un sigle simple (GMT)
- et elle s'énonce en français.

Les dénominations officielles (PTCI, TTIP), soigneusement techniques, tendent à euphémiser auprès de la population les conséquences et enjeux de l'accord.

Les citoyens peuvent a contrario s'approprier, critiquer et contribuer au rejet du projet d'accord d'autant plus facilement que ce dernier est désigné en des termes intelligibles et non pas techniques.

#### Vocabulaire et vision du monde : « états-unien » ou « américain » ?

*Pour désigner tout ce qui est relatif aux États-Unis d'Amérique (USA), nous préférons l'emploi du qualificatif « états-unien » plutôt que d'« américain ».*

*En effet, il nous semble abusif de rapporter le continent américain aux seuls USA. Certes, les USA représentent la 1<sup>ère</sup> puissance économique et la 1<sup>ère</sup> population du continent. Ils n'en demeurent pas moins minoritaires pour autant. Avec 317 millions d'habitants, ils représentent un tiers de la population du continent (950 millions).*

*Cette même proportion s'applique à la superficie puisqu'avec une superficie de 9,6 millions de km<sup>2</sup>, ils représentent 31,8% du continent, comme nous pouvons le voir sur la carte ci-contre.*

*Enfin l'usage du terme « américain » corrobore malheureusement la vision impérialiste du gouvernement états-unien envers l'ensemble du continent...*



\* \*  
\*

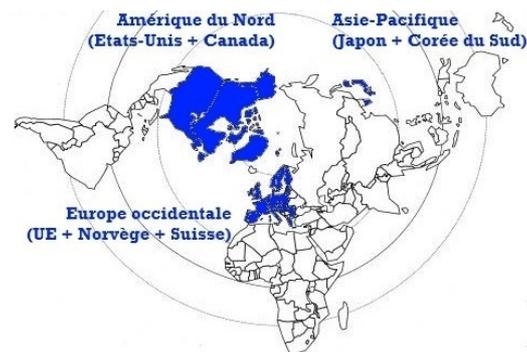
# I) ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

## A) LA FIN DE L'EUROPE EUROPÉENNE

### NI UNE, NI DEUX

Avec respectivement 16 360 et 15 680 milliards de dollars de produit intérieur brut (PIB), l'UE et les USA sont les deux territoires les plus riches de la planète<sup>5</sup>.

L'idée d'agglomérer ces deux zones économiques pour créer un seul et unique marché dominant l'ensemble de « l'économie monde » est donc naturellement assez ancienne chez les capitalistes.



De la Triade économique...



Copiner, c'est opiner...

### 1990 : LA DÉCLARATION TRANSATLANTIQUE

Tandis que les régimes européens du bloc de l'Est s'effondraient, une nouvelle donne géopolitique naissait. À peine plus d'un mois après la réunification allemande, le 22 novembre 1990, la Déclaration transatlantique était adoptée.

Cette déclaration, signée par la Communauté Economique Européenne (CEE) et ses États membres avec les USA, ambitionnait de « promouvoir les principes de l'économie de marché, de rejeter le protectionnisme et d'étendre, de renforcer et d'ouvrir davantage le système commercial multilatéral ».

En outre, par le rappel au « ferme engagement des USA et des États membres de la Communauté européenne en ce qui concerne l'Alliance Atlantique Nord (l'OTAN), ses principes et ses objectifs », l'Europe européenne de la Défense était abandonnée, alors même que la menace soviétique justifiant l'OTAN disparaissait. En sus de ces ambitions, cette déclaration, visant à l'intensification de la coopération, se dotait de moyens via la **création d'espaces de dialogue** entre la CEE et les USA :

- des contacts entre les députés du Parlement européen et le Congrès des USA
- une réunion ministérielle biannuelle entre les ministres des Affaires étrangères
- un sommet annuel CEE – USA

### 1995 : LE NOUVEL AGENDA TRANSATLANTIQUE

En décembre 1995, le Nouvel Agenda Transatlantique (NAT) est signé à Madrid entre le président de la Commission européenne Jacques Santer, le président du Conseil européen Felipe Gonzales et le président états-unien William Clinton. Cet accord permet de passer d'une relation basée sur la consultation à un partenariat défini par des actions communes.

À travers un plan d'action commun comportant plus de 150 objectifs, le NAT envisageait quatre domaines de collaboration :

- la promotion de la paix et de la stabilité, de la démocratie et du développement dans le monde,
- la réponse aux défis mondiaux,
- la participation à l'extension du commerce mondial et à la consolidation des relations économiques,
- ainsi que la construction de « ponts » (« Building Bridges ») transatlantiques entre les acteurs...



...À l'union transatlantique.

<sup>5</sup> Voir The World Factbook, édition 2012, sur le site de la Central Intelligence Agency : [www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2195.html](http://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/fields/2195.html)

## 1995 : LE DIALOGUE ÉCONOMIQUE TRANSATLANTIQUE

**Concomitamment**, en novembre à Séville, la Commission européenne et le gouvernement des USA officialisèrent l'existence du « Transatlantic Business Dialogue »<sup>6</sup> (TABD), chargé de fournir deux fois par an des « recommandations » aux décideurs politiques.

En effet, voulant encourager la participation de la « société civile » au processus d'intégration transatlantique, le secrétaire d'État au commerce états-unien Ronald Harmon Brown et les commissaires européens Martin Bangemann (aux Affaires industrielles et Technologies de l'information et de la communication) et Leon Brittan (Relations extérieures) ont envoyé quelques mois auparavant un questionnaire à 1800 entreprises états-uniennes et européennes afin de recueillir leurs remarques.

*Éteindre et éteindre...*



**Sur la base de cette requête**, les sociétés Goldman Sachs et Xérox ont proposé l'organisation d'un sommet réunissant les classes dirigeantes des deux rives. Ce fut un succès, puisque réunis en novembre à Séville, une centaine de chefs de firmes transnationales avaient préparé et transmis un rapport aux Chefs d'États lors du sommet de Madrid.

## 1998 : LE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE TRANSATLANTIQUE

Trois ans plus tard, le 18 mai 1998, une **nouvelle étape** est franchie avec le lancement du Partenariat économique transatlantique (PET) lors du sommet UE-USA. Il s'agit d'intensifier la coopération bilatérale afin de parvenir à terme à la construction d'un marché commun reposant sur des valeurs communes.

L'ouverture des marchés et de la suppression des entraves dans le commerce et les investissements passe alors par :

- l'amélioration de la coopération réglementaire,
- l'abaissement des barrières aux échanges commerciaux,
- l'amélioration de la coordination et le rapprochement des positions des deux entités au sein des organismes internationaux.

### **KAREL DE GUCHT,** un commissaire exemplaire ?

*L'administration fiscale belge réclame 900000 € au couple Karel De Gucht et Mireille Schreurs pour la non-déclaration d'une vente d'actions ayant rapporté 1,2 million d'euros de bénéfices.*

*Cette suspicion de fraude fiscale est relative à la cession du groupe d'assurance belge Vista au britannique Hill & Smith.*



*La commission européenne s'est refusée à commenter la suspicion, puisqu'il s'agirait selon elle d'une « question privée »*

## 2007 : LE CONSEIL ÉCONOMIQUE TRANSATLANTIQUE

En 2007, l'**accord-cadre**<sup>7</sup> de création du Conseil économique transatlantique (CET) est signé à Washington par le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, la présidente du Conseil européen Angela Merkel et le président états-unien Georges Walker Bush. L'objectif est de permettre l'**intégration économique transatlantique** par l'harmonisation des législations, des réglementations et des normes.

Dans ce CET, coprésidé par le représentant états-unien au commerce et le commissaire européen au commerce (actuellement respectivement Michael Froman et Karel De Gucht) plus de soixante-dix firmes<sup>8</sup> -privées- siègent aux côtés des représentants -publics- des USA et de l'UE...

Désormais le CET est la seule instance de discussion « au sommet »<sup>9</sup> entre l'UE et les USA.

6 Pour une présentation officielle, en anglais : [transatlanticbusiness.org/tabd/](http://transatlanticbusiness.org/tabd/)

7 Méprisant les deux autres langues de travail de la Commission – le français et l'allemand – ; l'accord cadre est uniquement disponible en langue anglaise : [http://eeas.europa.eu/us/docs/framework\\_trans\\_economic\\_integration07\\_en.pdf](http://eeas.europa.eu/us/docs/framework_trans_economic_integration07_en.pdf)

8 Liste non exhaustive : AIG, AT&T, BASF, BP, Deutsche Bank, EADS, ENI, Exxon Mobil, Ford, General Electric, IBM, Intel, Merck, Pfizer, Philipp Morris, Siemens, Total, Verizo, Xerox, etc...

9 Voir le communiqué de presse de la commission européenne du 14 décembre 2010 : [europa.eu/rapid/press-release\\_IP-10-1712\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-10-1712_fr.htm)

**Le serpent de mer de l'unicité**



trancher le nœud gordien : une nécessité

**EN RÉSUMÉ**

La mise en place d'un grand marché unifié entre l'Europe et les Etats-Unis est un vieux serpent de mer. Régulièrement, des représentants du monde politique et économique développent cette idée, qui repose sur le principe d'une prospérité infinie, puisque reposant sur le libre commerce et impliquant les deux principales puissances économiques du monde.

**La fin de la division du monde en deux blocs** au tournant de la décennie 1990 n'a pas permis l'émergence d'une Europe progressiste, souveraine et démocratique.

Au contraire, vis-à-vis de cette intensification de la relation CEE puis UE – USA, de ses liens structurels avec le secteur privé, les populations et leurs parlementaires ont été tenus à l'écart.

**B) UNE ÉLABORATION ADÉMOCRATIQUE<sup>10</sup>**

**COMMENT LE PROCESSUS A-T-IL ÉTÉ LANCÉ ?**

Le 28 novembre 2011, l'UE et les USA mettent en place un **comité ad-hoc d'experts**, destiné à trouver des solutions à la crise économique. Ce comité est intitulé *groupe de travail de haut niveau sur la croissance et l'emploi* (GTHNCE)<sup>11</sup>. Le 11 février 2013, sur la base des travaux annuels du CET, ce **comité ad hoc d'experts** a publié une base de travail comprenant des recommandations à partir desquelles les discussions se sont engagées et qui seront décrites ci-après.

**Le Conseil de l'UE** (chefs d'État et de gouvernement) **a confié un mandat de négociation le 14 juin 2013 à la Commission européenne**, sur le domaine de compétence de l'UE (mesures tarifaires, procédures de dédouanement) et des États membres (législations sociales par exemple).

**Aucune consultation des peuples par référendum ou par les parlements nationaux n'a eu lieu.** Comme pour tous les traités de libre-échange, le GMT se négocie hors de toute procédure démocratique.

De surcroit, tout comme pour l'Accord Commercial Anti-Contrefaçons<sup>12</sup> (ACAC), la Commission européenne s'interdit de divulguer aux parlementaires européens et à la société civile le contenu réel des textes de négociations. Le mandat n' a été connu du grand public qu'en février 2014, à la suite de fuites...

**Le 8 juillet 2013**, les négociations officielles entre le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et la Commission de l'UE pour l'adoption d'un traité le libre-échange, ou GMT, ont donc débuté. En mars prochain, le 4<sup>ème</sup> cycle de négociations aura lieu.

Chronologie récente	
<b>2013</b>	
11 février :	publication des recommandations du GTHNCE
13 février :	signature d'une déclaration de Barack Obama, Herman Van Rampuy et José Manuel Barroso initiant les procédures nécessaires au lancement des négociations sur le GMT
23 mai :	le Parlement européen adopte le mandat de négociation de la Commission Européenne
14 juin :	le Conseil de l'UE approuve le lancement des négociations sur le GMT
08-12 juillet :	1 <sup>er</sup> cycle de négociations à Washington
11-15 nov <sup>bre</sup> :	2 <sup>ème</sup> cycle de négociations à Bruxelles
16-20 déc <sup>bre</sup> :	3 <sup>ème</sup> cycle de négociations à Washington
<b>2014</b>	
10-14 mars :	4 <sup>ème</sup> cycle de négociations à Bruxelles
26 mars :	Rencontre entre Barack Obama, Herman Van Rampuy et José Manuel Barroso
en juin :	cycle de négociations à Bruxelles
en déc <sup>bre</sup> :	cycle de négociations à Bruxelles

10 « Adémocratique » signifie sans mandat démocratique tandis que « antidémocratique » signifie une opposition résolue à la démocratie. En résumé, le 1<sup>er</sup> qualificatif se rapporte aux moyens tandis que le 2<sup>ème</sup> se rapporte à la finalité...

11 La dénomination anglaise de ce comité est *High Level Workin Group on Jobs and Growth* (HLWGJG). Voir notamment ici : [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/international/cooperating-governments/usa/jobs-growth/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/international/cooperating-governments/usa/jobs-growth/index_en.htm)

12 Accord connu surtout sous sa dénomination anglaise : Anti-Counterfeiting Trade Agreement (ACTA)

## LE VERSANT GÉOPOLITIQUE : LE GRAND MARCHÉ DU PACIFIQUE (GMP)

La concurrence entre les principales puissances économiques de la planète est devenu l'unique cadre de référence des élites politiques et économiques.

Les USA, tétanisés par la montée en puissance de l'économie chinoise, qu'ils ressentent comme une menace, ont lancé parallèlement le 12 novembre 2011 le « partenariat transpacifique » (PTP ; en anglais *Trans-Pacific Partnership TPP*), avec notamment le Japon, l'Australie et les pays latino-américains libéraux.

Également connu sous le nom d'Accord de Partenariat Trans-Pacifique (AFTP), Accord de Partenariat Économique et Stratégique Trans-Pacifique (APESTP)<sup>13</sup>, il vise à l'instauration d'un accord de libre-échange total entre les États membres.



### Le GMT et le GMP : deux projets démocratique !

GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE (GMT) Pays /organisation signataire	Population (estimation en 2012)	
	en millions de personnes	en % <sup>age</sup> de la population mondiale
Union Européenne (UE)	503,824	7,16 %
États-Unis d'Amérique (USA)	313,847	4,46 %
Sous-total GM Transatlantique	817,671	11,62 %
Canada (avec l'AECG, détails page 23)	34,300	0,49 %
Sous total GM Transatlantique élargi (avec Canada)	851,971	12,11 %

GRAND MARCHÉ DU PACIFIQUE (GMP) Pays /organisation signataire	Date d'entrée dans les négociations	Population (estimation en 2012)	
		en millions	en % <sup>age</sup> du monde
Brunei	2005	0,416	0,01 %
Chili	2005	16,572	0,24 %
Nouvelle-Zélande	2005	4,328	0,06 %
Singapour	2005	5,353	0,08 %
Australie	2010	22,015	0,31 %
Malaisie	2010	29,568	0,42 %
Pérou	2010	30,136	0,43 %
États-Unis d'Amérique (USA)	2010	313,847	4,46 %
Vietnam	2010	88,780	1,26 %
Canada	2011	34,300	0,49 %
Japon	2011	127,368	1,81 %
Mexique	2011	114,975	1,63 %
Sous-total GM Transpacifique		787,658	11,2 %

TOTAL GMT + GMP	Population (estimation en juillet 2012)	
	en millions	en % <sup>age</sup> du monde
Sous-total GMT élargi (UE, USA, Canada)	851,971	12,11 %
Sous-total GMP (USA & Canada exclus)	439,511	6,25 %
Total GMT et GMP	1291,482	18,36 %
<b>Monde (193 états sont membres de l'ONU)</b>	<b>7035</b>	<b>100 %</b>

Après l'ALENA (accord de libre échange de l'Amérique du Nord entre les USA, le Mexique et le Canada) et avec le GMP, le GMT doit constituer la 3<sup>ème</sup> pierre de l'édifice de guerre commerciale contre la Chine.

### LA MISE À L'ÉCART DU MULTILATÉRALISME

Le GMT a été négocié au total par 2 pays et organisations représentant 29 États (l'UE négociant pour les 28 États membres).

Nous sommes donc bien loin des 157 États membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et bien plus encore des 193 États reconnus internationalement et membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Par ailleurs, comme nous pouvons le voir sur le tableau ci-contre, les 2 projets réunis représentent une infime minorité de la population mondiale : moins d'un habitant sur cinq de la planète est représenté par ces négociations.

Le GMT est donc un projet non démocratique aux niveaux interne et international.

<sup>13</sup> Respectivement en anglais : Trans-Pacific Partnership Agreement (TPPA) et Trans-Pacific Strategic Economic Partnership Agreement (TPSEPA)

## II ) LE CONTENU DU PROJET

### A) LA DISPARITION DES DERNIERS DROITS DE DOUANE

#### LE PRINCIPE DE « L'OUVERTURE »

Il s'agit en premier lieu d'un accord de libre-échange comme l'UE en a signé de nombreux avec d'autres États (dernièrement, avec la Corée du Sud et la Colombie, des négociations étant entamées avec le Japon et le Mercosur).

Par définition, un traité de libre-échange, se fixe pour objectif premier de **supprimer les « barrières tarifaires »**, c'est-à-dire tous les droits de douane entre les parties.

Pour rappel en Europe, la fixation des droits de douane est une compétence du seul ressort de l'UE, les Etats ayant entièrement délégué cette compétence de souveraineté économique, dès le Traité de Rome.

*Le libre-échange,*



*bien loin de filtrer...*

*...Transforme le monde...*



*...en une véritable passoire*

#### UN FILTRE TARIFFAIRE DÉJÀ EN DÉCONFITURE...

Le processus de libéralisation des échanges mondiaux a déjà réduit fortement ceux-ci, particulièrement entre deux zones économiques aux niveaux de développement économique convergents et entre lesquelles les échanges commerciaux sont historiques. S'ils ne sont, en moyenne, plus que de 2 % environ aujourd'hui entre ces deux entités, le GMT doit aboutir à la suppression des derniers droits de douane appliqués aux marchandises importées dans l'UE.

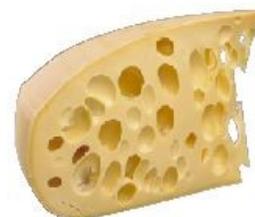
Ainsi le **mandat de négociation** confié à la Commission par le Conseil de l'UE indique que :

*« le but sera d'éliminer toutes les obligations sur le commerce bilatéral avec l'objectif commun de parvenir à une élimination substantielle des droits de douane dès l'entrée en vigueur et une suppression progressive de tous les tarifs douaniers dans un court laps de temps »<sup>14</sup>*

#### ...SAUF POUR L'AGRICULTURE

Cependant, ils **demeurent significatifs** dans certains secteurs pour lesquels les pouvoirs publics ont considéré que les droits de douane devaient continuer à jouer leur rôle de régulateur :

- Dans l'industrie, quelques produits sont encore taxés lorsqu'ils proviennent des USA : 8,6 % pour les fibres synthétiques, 7,8 % pour le matériel de transport.
- C'est également notoirement le cas pour les produits agricoles, où les droits de douane moyens pour les produits américains importés par l'UE sont de 12,8 %.
  - 24,3% pour le sucre ; 33,2% pour la minoterie (farines)
  - 42% pour les produits laitiers
  - Pour un secteur particulièrement sensible comme la **viande**, ce taux atteint même 45 % (et des taux encore plus élevés pour le secteur particulier de la viande de bœuf)<sup>15</sup>.



*Mais tout n'est pas râpé !*

Si les protections douanières tarifaires sont encore significatives pour les produits agricoles, c'est bien que l'UE ne peut politiquement autoriser des entrées trop massives de produits états-unis, ceux-ci étant obtenus dans le cadre d'un modèle intensif et extensif, dans lequel, particulièrement pour l'élevage, les réglementations sanitaires et phytosanitaires sont particulièrement différentes.

Les instruments douaniers tarifaires jouent donc encore dans ce secteur leur rôle de protection du modèle social du territoire concerné, en l'occurrence agricole.

<sup>14</sup> Pour une version en français de ce texte, voir <http://www.contrelacour.fr/marche-transatlantique-le-projet-de-mandat-de-negociation-de-la-commission-europeenne-traduit-en-francais/>

<sup>15</sup> Voir Lionel Fontagné, Julien Gourdon et Sébastien Jean « Les enjeux économiques du partenariat transatlantique », La Lettre du CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales), 30 septembre 2013

# #STOPTAFTA

Le grand marché transatlantique ne se fera pas



MADE IN TRANSATLANTIA

Discrètement négocié par la Commission Européenne et les Etats-Unis  
le grand marché transatlantique (TAFTA) ne se fera qu'au profit des multinationales  
et contre les intérêts des peuples européens et américains.

Visuel réalisé par le collectif les Engraineurs

## LES CONSÉQUENCES DE « L'OUVERTURE »

Le démantèlement des dernières protections tarifaires pour le dernier secteur qui en bénéficiait encore aboutira donc à unifier totalement la production agricole vers le modèle le plus « concurrentiel », c'est-à-dire celui où les coûts de production sont les plus faibles, en l'occurrence celui en vigueur aux USA.

**L'agriculture européenne**, et notamment française, ne pourra **plus défendre un modèle plus exigeant** (d'un point de vue sanitaire et environnemental par exemple) aux coûts économiques plus élevés pour les producteurs.

L'alternative sera la même que celle que le secteur industriel a connu ces dernières décennies :

- ou adapter son modèle vers le moins-disant (par une baisse des exigences réglementaires, par des délocalisations)
- ou disparaître, notamment pour les plus petits producteurs qui ne disposeront pas des moyens nécessaires pour s'adapter à une concurrence désormais mondiale.

\* \*  
\*

**B) LE DÉMANTÈLEMENT DES RÉGLEMENTATIONS (SANITAIRES, PHYTOSANITAIRES, ALIMENTAIRES)**

**LA PALETTE DU CONTRÔLE DOUANIER...**

Le projet de GMT franchit effectivement une étape supplémentaire. La suppression des derniers droits de douane actée, **ce texte a pour ambition de lever les derniers « obstacles »** à la liberté absolue de commerce, visant ainsi ce qu'il est convenu d'appeler les **« barrières non tarifaires »**.



Lors d'une importation d'un bien sur un territoire, les contrôles douaniers à la frontière portent en effet non seulement sur les droits et taxes (« barrières tarifaires ») mais également sur le respect des normes en vigueur sur le territoire concerné. Il s'agit, par exemple, des interdictions pour respect des appellations géographiques protégées ou de tout ce qui relève des prohibitions sanitaires et phytosanitaires.

Concrètement, une marchandise alimentaire en règle avec la législation sanitaire états-unienne (par exemple, les poulets à forte teneur en eau ou lavés avec des produits chlorés) est aujourd'hui interdite de passage à la frontière, après contrôle en laboratoire si nécessaire, lorsqu'elle n'est pas conforme avec la législation européenne, plus exigeante et restrictive.

*Poulets désinfectés au chlore*



**...PASSERA À LA MOULINETTE**

Or le **mandat de la Commission** se donne pour objectif : *« d'éliminer les obstacles inutiles au commerce et à l'investissement y compris les obstacles non tarifaires existants par le biais de mécanismes efficaces et efficaces, par la promotion d'un niveau ambitieux de compatibilité de la réglementation des biens et services, notamment par la reconnaissance, l'harmonisation et en renforçant la coopération mutuelle entre les régulateurs »*.

Les promoteurs du GMT ont donc pour objectif s'attaquer aux normes relatives à la santé (viande contenant des hormones de croissance par exemple), mais, bien au-delà, des normes environnementales, sociales, culturelles. Vital Moreira, responsable de la Commission européenne pour les relations avec États-Unis, a ainsi reconnu que « le plus gros problème dans les négociations concernerait les normes sanitaires de plantes et de viande ».

**INIQUITÉ DU MARCHÉ UNIQUE**

**L'objectif est bien celui d'un marché unique** : au sein de cet ensemble, la circulation d'un bien ne peut y être entravée par des règles propres à un sous-ensemble.

Comme les normes en matière de sécurité alimentaire (hormones, utilisation chlore dans le blanchiment de la viande, OGM) sont notoirement beaucoup plus libérales aux USA que les normes européennes, ces prohibitions ou restrictions à la pénétration du marché européen ont donc vocation à disparaître, par alignement sur les normes états-uniennes moins exigeantes<sup>16</sup>. Devenues non concurrentielles, elles ne pourront continuer à s'appliquer aux seuls produits européens.

*Levée des barrières douanières ?*



*Nuages à l'horizon...*

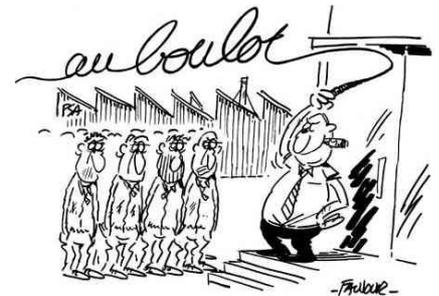
16 GRAIN « la sécurité sanitaire des aliments dans l'accord de libre-échange UE-Etats-Unis : une réflexion plus globale », 10 décembre 2013 (<http://www.grain.org/fr/article/entries/4847-la-securite-sanitaire-des-aliments-dans-l-accord-de-libre-echange-ue-etats-unis-une-reflexion-plus-globale>), Franck Laval et Sophie Bourges « l'accord de libre-échange transatlantique touche à la sécurité alimentaire », l'express.fr 19 novembre 2013 ([http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/l-accord-de-libre-echange-transatlantique-touche-a-la-securite-alimentaire\\_1300669.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/environnement/l-accord-de-libre-echange-transatlantique-touche-a-la-securite-alimentaire_1300669.html))

## C) AU-DELÀ DES ÉCHANGES DE BIENS, UNE STANDARDISATION DE TOUTE L'ÉCONOMIE (SERVICES, INVESTISSEMENTS, MARCHÉS ET SERVICES PUBLICS)

### APRÈS L'EXPLOITATION DE L'INDUSTRIE...

Comme le rappelle le mandat de négociation confié à la Commission, l'objectif d'un futur traité est de parvenir à « la libéralisation réciproque du commerce des biens et des services ainsi que des règles sur les questions en rapport avec le commerce avec un haut niveau d'ambition d'aller au-delà des engagements actuels de l'OMC ».

Le GMT a donc bien pour ambition de standardiser l'ensemble des activités économiques des territoires concernés. S'agissant des échanges de biens, au-delà même des échanges USA - UE, la libéralisation est presque totale au niveau mondial : l'emploi industriel a ainsi été le plus exposé à la concurrence absolue, au chantage compétitif qui a uniformisé toutes les normes sociales vers le moindre coût pour les entreprises et donc la protection la plus faible pour les salariés.



### ...L'ASSERVISSEMENT DES SERVICES

Or, le secteur des services représente aujourd'hui 70 % de la valeur ajoutée mondiale, plus de la moitié de l'emploi total, mais seulement 21 % du commerce mondial<sup>17</sup>. Le projet de GMT se fixe donc pour objectif de supprimer les « obstacles » au commerce dans ce secteur, à savoir toutes les réglementations de protection des salariés qui lui sont spécifiques<sup>18</sup>.

Les réglementations nationales protègent encore les services aujourd'hui et peuvent à ce titre être considérés comme des « équivalents droits de douane » et mesurés comme tels. Dans une étude, le CEPII a calculé à quels niveaux se situaient ces protections. Les normes diverses qui protègent les salariés en France (droit du travail, retraites, protection santé, congés payés, réglementations administratives d'un secteur, etc) représentent un « équivalent droit de douane » de 37,6 % pour les salariés de la consommation, de 36,4 % pour la construction et de 61,7 % pour les assurances<sup>19</sup>.



### UN ALIGNEMENT VERS LE BAS

Potentiellement, tous les secteurs peuvent être considérés comme relevant du secteur marchand et donc des objectifs du traité, y compris ceux considérés comme relevant des services publics au sein de l'Union Européenne, comme l'éducation, très largement assurée par le secteur privé aux États-Unis.

Les conséquences sur la cohésion sociale des territoires concernés sont donc bien plus vastes que la seule atteinte à la seule sphère culturelle, seul point sur lequel la France a indiqué vouloir défendre ses spécificités nationales. Dans un cadre capitaliste, **l'uniformisation (« l'harmonisation ») ne peut s'exercer que sur les bases du moins-disant**, en l'occurrence le droit américain. Or, les États-Unis n'ont pas ratifié 6 des 8 conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT)<sup>20</sup>, le protocole de Kyoto sur le climat ni la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

17 Cristina Mitaritonna et Matthieu Crozet, « Libéraliser le commerce mondial des services pour renforcer la compétitivité des pays européens », CEPII, 19 avril 2012

18 D'après le mandat de négociation de la Commission, « le but des négociations sur le commerce des services sera de lier le niveau autonome existant de libéralisation de chacune des parties au plus haut niveau de libéralisation atteint dans les accords de libre-échange existants, tout en cherchant à atteindre de nouveaux accès au marché en éliminant les obstacles d'accès au marché de longue date restants ».

19 Lionel Fontagné, Amélie Guillin, Cristina Mitaritonna « Estimation of Tariff equivalents for the services sectors », 24 décembre 2011

20 Agnès Rousseaux, article cité

### LA CULTURE BATTUE EN BRÈCHE

Si le gouvernement français a donné un maximum de publicité au fait d'être parvenu à sortir la culture du périmètre des négociations, il a validé le principe d'extension absolue du libre-échange qu'il contient. D'ailleurs toute la culture serait-elle préservée de l'accord de libre-échange entre les USA et l'UE ? Pas si sûr...

D'abord, seul l'audiovisuel serait exclu du mandat de négociation. C'est donc sinon une défaite, du moins un recul pour l'édition et le théâtre. De plus, il n'y a **aucun engagement contraignant** sur la non inclusion de l' « exception culturelle » dans le GMT. Les discussions concernant l'audiovisuel, c'est-à-dire la radio, la télévision et le cinéma ne sont pas définitivement exclues du champ des négociations, mais simplement suspendues. Le commissaire Karel de Gucht a d'ores et déjà indiqué qu'il ne s'interdisait aucune initiative pour évoquer ce sujet lors des négociations, s'il jugeait que cela s'avère nécessaire.

### UNE PRÉDATION PROFITABLE POUR CERTAINS

Les entrepreneurs états-uniens perçoivent bien les bénéfices qu'ils peuvent tirer de la libéralisation des réglementations en vigueur dans le secteur des services. Robert Baumgart, exploitant d'une société états-unienne de soins à domicile qui cherche à s'implanter en Europe peut ainsi espérer la levée de « la TVA et de l'inflexible législation du travail, qui oblige ses franchisés à offrir des congés payés généreux à ses salariés »<sup>21</sup>.

**Aucun secteur n'est donc susceptible de déroger à la déréglementation totale** que porte le GMT.

Ainsi, la libéralisation des échanges de biens rend déjà difficile le maintien, par les pays européens qui en ont fait le choix, de ne pas exploiter les gaz et pétroles de schiste, puisque les produits obtenus aux États-Unis bénéficient d'un avantage concurrentiel grâce à un coût de l'énergie très nettement abaissé, ce qui constitue un encouragement à la délocalisation de la production<sup>22</sup>.



Visuel réalisé par le collectif citoyen les Engrenateurs

### PUISANT LES ÉNERGIES DU DÉSESPOIR



Mais le GMT a évidemment pour ambition d'aller plus loin. L'uniformisation des réglementations doit permettre l'application des normes les plus libérales, les plus favorables au libre commerce sur le sol même du territoire autrefois protégé par des normes contraignantes. Sur ce sujet de l'énergie, le **mandat de négociation** de la Commission indique clairement ses intentions :

*« L'accord comprendra des dispositions concernant le commerce et les aspects liés à l'investissement en ce qui concerne l'énergie et les matières premières. Les négociations devraient viser à assurer un environnement commercial ouvert, transparent et prévisible en matière d'énergie et garantir un accès libre et durable aux matières premières ».*

21 Le Monde 14 juin 2013 « Les poulets américains au chlore passent à l'attaque »

22 Voir Le Monde 14 juin 2013, article cité, les prévisions de Bob Corker, sénateur du Tennessee : « Grâce aux formidables prix du gaz aux États-Unis, (les entreprises européennes) vont pouvoir produire ici (aux États-Unis) et expédier en Europe », soit un encouragement explicite aux délocalisations.

## D) UNE CONCRÉTISATION JURIDIQUE DE LA MARCHANDISATION DU MONDE

### LIQUÉFACTION DES RÉGLEMENTATIONS

La possibilité pour les firmes multinationales de contourner la réglementation des États, en s'appuyant sur un traité de libre-échange conclu par l'État sur le territoire duquel il entend exercer une activité économique, et particulièrement en matière d'extraction des gaz de schiste, repose sur un exemple concret abondamment cité, celui de la **société Lone Pine Resources**<sup>23</sup>.

Cette firme s'est appuyée sur le traité de libre-échange nord-américain (ALENA, regroupant les États-Unis, le Canada et le Mexique) pour réclamer 250 millions de dollars de dédommagement au gouvernement canadien, considérant que le moratoire de la fracturation hydraulique décidé par le Québec portait préjudice à sa liberté d'entreprendre garantie par le traité ALENA !



#### Quelques organes onusiens

**OIT** : Organisation Internationale du Travail, créée en 1919. Plus de 2 700 personnes travaillent au siège de Genève (Suisse).

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé, créée en 1948. Employant un peu plus de 3 000 personnes, son siège est également à Genève.

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement, créé en 1972. Employant environ 600 personnes, son siège est à Nairobi (Kenya).

**UNESCO (ou ONUESC)** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, créée en 1945. Employant 2 400 personnes, son siège est à Paris.

### L'ÉNORMITÉ DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES

Cette voie judiciaire permet aux entreprises, par le principe selon lequel les traités internationaux se situent au sommet de la hiérarchie des normes, de contester les réglementations des États nationaux, qui perdent ainsi leur souveraineté. De surcroît, **en étant les seules organisations internationales dotées d'une instance de règlement des différends**, avec sanctions financières à la clef, les organisations commerciales placent le commerce au sommet de la hiérarchie des normes internationales, devant le travail (OIT), la santé (OMS), l'environnement (PNUE).

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU ACCAPAREMENT PERPÉTUEL ?

Tout comme l'Accord Commercial Anti-Contrefaçons<sup>24</sup>, le GMT a une conception de la propriété intellectuelle beaucoup plus poussée que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Là où l'OMPI, en tant qu'agence spécialisée de l'ONU, agit de manière plus ou moins équilibrée entre la protection des créateurs et des droits du public ; le GMT se focaliserait uniquement sur la protection des ayants droits...

### LE RÈGNE DES TRANSNATIONALES AU TRIBUNAL...

Par ailleurs, autre atteinte fondamentale aux principes démocratiques, cette voie judiciaire s'exerce devant des juridictions spéciales, des tribunaux arbitraux distincts des tribunaux relevant de l'institution judiciaire.

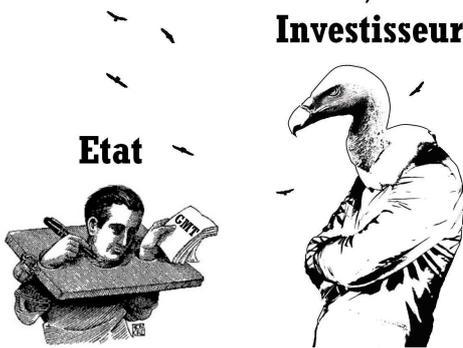
C'est donc une nouvelle étape dans le processus de privatisations. Après les assurances, les institutions bancaires, les entreprises de transport collectif, l'énergie, les Postes & Télécommunications, la politique monétaire ; voici la Justice, pourtant relevant *a priori* du cœur du domaine régalién de l'État. Ce n'est pourtant que l'aboutissement de la volonté idéologique des libéraux de mise en place d'une société totale de marché.



<sup>23</sup> Voir par exemple Hervé Kempf, « Bye-bye USA », Le Monde 23-24 juin 2013

<sup>24</sup> Voir notre dossier plus complet ici : <http://solidaires-douanes.org/wp-content/uploads/2013/02/2013-02-Gabelou-express-special-ACAC-ACTA.pdf> , notamment les pages 7 et 8

### Le mécanisme investisseur-État...

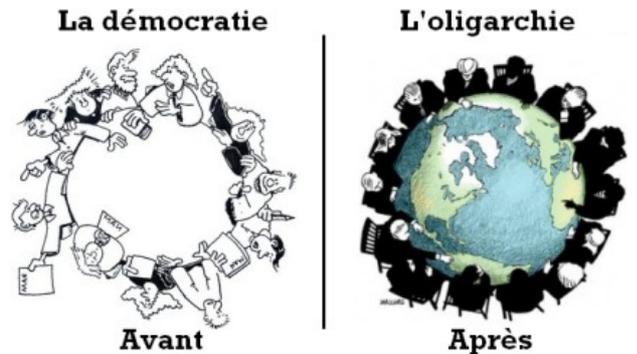


Ce **mécanisme dit « investisseur-État »**, présent dans l'ALENA, est prévu par de plus en plus de traités de libre-échange<sup>25</sup>. Outre l'ALENA, il est également présent dans l'accord de libre-échange conclu le 18 octobre 2013 entre l'Union européenne et le Canada<sup>26</sup> et figure au premier rang des priorités dans les discussions sur le GMT.

Le **mandat de négociation** de la Commission précise ainsi que : le traité sur le GMT «*devrait viser à inclure un mécanisme de règlement des différends investisseur-État efficace et des plus modernes, garantissant la transparence, l'indépendance des arbitres et ce qui est prévu par l'accord, y compris à travers la possibilité pour les parties d'appliquer une interprétation contraignante de l'accord*».

### LA DÉMOCRATIE EST MORTE, VIVE L'ARBITRAGE !

Les conséquences envers les principes démocratiques élémentaires sont gigantesques : avec ce type de traités et un mécanisme arbitral de type « investisseur-État » pour l'appliquer, les règles décidées par le peuple souverain pourront être systématiquement contournées. Les traités perdurent aux changements de gouvernements issus des élections, ces dernières ne décideront donc plus de la politique menées par le gouvernement désigné par le vote.



La capacité d'action du pouvoir politique est de toutes façons déjà bien entamée par les effets directs des traités de libre-échange : la course à la compétitivité qu'ils induisent contraint tous les États à un démantèlement de leurs protections sociales, de leurs dispositifs fiscaux, insupportables « charges » sur les entreprises plongées dans la grande bataille de la concurrence mondiale...

### CONSULTATION OU CONJURATION ?

Un des juges siégeant dans un de ces tribunaux d'arbitrage reconnaît lui-même :

*« lorsque je me réveille la nuit et que je pense à l'arbitrage, je ne cesse d'être étonné que les États souverains aient accepté l'arbitrage sur les investissements. Trois personnes individuelles sont investies du pouvoir de révision, sans aucune restriction ou procédure d'appel, de toutes les actions du gouvernement, de toutes les décisions des tribunaux et de toutes les lois et règlements émanant du Parlement »<sup>27</sup>*



L'énormité de ce volet juridique a focalisé sur lui les critiques émises à l'encontre du projet de traité. La Commission a donc été contrainte d'ouvrir le 27 mars 2014 une **consultation officielle** sur ce seul point (qui sera close le 21 juin)<sup>28</sup>.

Cette petite concession n'est que stratégique : il ne s'agit en aucun cas d'une possibilité d'amendement. Par ailleurs, la concentration des discussions sur ce seul mécanisme permet de ne pas soulever les autres problématiques créées par ce projet de traité de libre-échange.

25 Voir George Monbiot, the Guardian 7 novembre 2013, « l'accord transatlantique est une attaque frontale en règle contre la démocratie » (pour une version en français :

[http://questionscritiques.free.fr/edito/George\\_Monbiot/traité\\_transatlantique\\_democratie\\_reglement\\_des\\_différends\\_entre\\_investisseurs\\_et\\_etats\\_061113.htm](http://questionscritiques.free.fr/edito/George_Monbiot/traité_transatlantique_democratie_reglement_des_différends_entre_investisseurs_et_etats_061113.htm)). L'auteur cite des exemples d'États attaqués devant ces juridictions et parfois contraints de renoncer à un dispositif législatif à la suite de la plainte d'une entreprise : l'Australie sur le marquage du tabac, l'Argentine sur le gel des factures d'eau et d'électricité, le Salvador sur l'exploitation minière.

26 Voir communiqué de presse de la Commission du 18 octobre 2013 : « la Commission a négocié des dispositions visant à protéger les investisseurs européens au Canada, afin de leur garantir l'absence de discrimination, un traitement juste et équitable et une indemnisation appropriée en cas d'expropriation (...). Le renforcement des obligations en matière de protection de l'investissement sera fondé sur un mécanisme moderne et efficace de règlement des litiges entre les investisseurs et l'État ».

27 Cité par George Monbiot, article cité.

28 Voir le site de la DG Trésor : « la Commission européenne lance une consultation publique sur la protection des investisseurs dans le cadre du PTCI » 31mars 2014 [https://www.tresor.economie.gouv.fr/9210\\_consultation-europeenne-sur-la-protection-des-investisseurs-dans-le-cadre-du-ptci](https://www.tresor.economie.gouv.fr/9210_consultation-europeenne-sur-la-protection-des-investisseurs-dans-le-cadre-du-ptci)

## III) LA FAILLITE DE NOS « ÉLITES »

### A) LE POUVOIR DU LIBRE-ÉCHANGE...

#### GOVERNEMENT PS ? OUVERTEMENT PETIT SOLDAT !

Ce dispositif, l'ex ministre française du commerce extérieur, Nicole Bricq, reconnaissait du bout des lèvres qu'il figure dans le mandat de négociation confié à la Commission.

Si elle appelait à son « encadrement », elle n'exige pas son retrait pur et simple<sup>29</sup>. Le pouvoir « socialiste » issu des élections de 2012 défend même une ligne politique très favorable au libre-échange.

*La ministre visiblement dans son élément*



Un « conseiller de l'Elysée » explique ainsi que le gouvernement n'a « pas de problème avec l'esprit principal qui anime le traité de libre-échange » et rappelle que ce dernier adhère sans ambiguïtés au dogme économique du libre-échange : « Plus on aura des économies ouvertes qui résistent au protectionnisme , plus la croissance sera forte »<sup>30</sup>.

*La France est bien encadrée...*



#### AMER MINISTÈRE...

Nicole Bricq entendait même promouvoir un traité au champ particulièrement étendu, entrant totalement dans la logique de jeu de la concurrence planétaire. La libéralisation de l'économie ne peut s'envisager sous le seul angle du bénéfice des entreprises états-uniennes, les réglementations européennes ne sont pas forcément les plus protectrices.

Ainsi, les marchés publics (ouverts aux entreprises étrangères pour seulement 30 % aux USA, contre 95 % dans l'UE) ou la régulation des services financiers (par le biais de la loi Dodd-Frank) font l'objet d'un encadrement plus sévère aux États-Unis.

#### PS ? PAS DE SENTIMENT !

L'ancienne ministre française faisait donc de l'ouverture des marchés publics américains une priorité, estimant que les entreprises françaises bénéficient d'une particulière compétitivité dans ce secteur<sup>31</sup>.

Elle s'était donc aussi logiquement félicitée de la conclusion de l'accord de libre-échange UE-Canada, qui prévoit la disparition des droits de douane sur 99 % des marchandises échangées et libéralise les marchés publics et de nombreux services<sup>32</sup>.

L'adhésion du parti socialiste (PS) au libre-échange et son rejet absolu des politiques protectionnistes présente le mérite de la **constance et de la clarté**. Nicole Bricq encensait l'OMC, « qui fonctionne comme une assurance anti-protectionniste, ce qui est très important dans le contexte économique actuel »<sup>33</sup>, s'inscrivant ainsi dans le cadre idéologique fixé par l'ancien directeur général de cet organisme, Pascal Lamy, par ailleurs membre du PS lui aussi, caractérisant le protectionnisme comme « un concept réactionnaire »<sup>34</sup>.

*Le commerce vampirise...*



*cf Pascal Lamy et Nosferatu*

29 Libération, 12 juin 2013 « Libre-échange : l'exception culturelle ne se négocie pas », Le Figaro, 5 octobre 2013 « les Etats-Unis sont très protectionnistes » et Mediapart, 21 novembre 2013 « Traité transatlantique : Nicole Bricq répond à Attac ».

30 Cité par Le Monde « Europe et Etats-Unis, frictions entre alliés », 9 juillet 2013

31 Le Figaro, 5 octobre 2013, article cité.

32 Communiqué de la Commission du 18 octobre, cité, et Le Monde, 20-21 octobre 2013, « L'UE et le Canada finalisent leur accord de libre-échange »

33 Citée par Le Monde 24 et 25 novembre 2013

34 Cité par Le Monde « Pascal Lamy quitte une OMC enlisée », 31 août 2013

## PS ? PORTE-FEUILLE SIDÉRANT !

Le remaniement gouvernemental intervenu à la suite du désaveu de la politique du PS lors des élections municipales n'augure **aucun changement de cap**. La compétence sur la politique du commerce extérieur va en effet être confiée au ministère des affaires étrangères. L'impact des échanges mondiaux de marchandises, de la circulation du capital et des investissements transfrontaliers sur l'économie du territoire est une nouvelle fois niée par le gouvernement socialiste.

### **Relancer sans repenser ?**



*Une équation impossible...*

Malgré un élargissement nominatif flatteur de son portefeuille ministériel, Arnaud Montebourg va encore devoir résoudre une **équation impossible** : relancer la production nationale sans pouvoir influencer sur la concurrence mondiale.

Comme lors des deux premières années de son ministère, lorsqu'il n'était « que » ministre du redressement productif, il ne pourra donc que jouer un rôle mineur de sauveur éventuel d'entreprises en faillite et de promoteur de quelques secteurs de niches mis en avant par des conseillers en communication politique.

Selon le rapport du Conseil national de l'industrie, ce secteur a encore perdu 62 000 emplois directs et 45 000 emplois intérimaires en 2013<sup>35</sup>.

\* \*  
\*

<sup>35</sup> Rapport du Conseil national de l'industrie <http://www.dgcis.gouv.fr/files/2014-03-rapport-cni-2013.pdf>

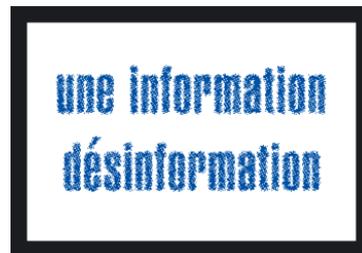
## B) UNE FACONDE BIDON

### FAUSSES PRÉVISIONS...

Reposant toujours leur argumentaire sur l'idée que l'extension du commerce international finit toujours par profiter au plus grand nombre, les défenseurs de ce projet annoncent une batterie de chiffres vertigineux.

Cet accord devant unifier les règles commerciales des deux plus grands espaces économiques du monde, il produirait :

- 119 milliards d'euros de PIB supplémentaires pour les deux parties au traité,
- augmenterait la croissance de 0,5 point annuel
- et produirait 400 000 créations d'emplois.



La ministre s'est donc naturellement réjouie de l'accord sur la libéralisation du commerce acté dans le cadre de l'OMC à Bali le 7 décembre 2013. Cet accord porte sur une simplification des procédures douanières, ce qui est censé produire 1 000 milliards de dollars d'économie aux entreprises mondiales.

### ... MAIS VRAIE PROPAGANDE !

Ces chiffres sont tout aussi invérifiables que ceux annonçant que la signature du GMT entraînerait quasi 120 milliards d'euros annuels de gains au bénéfice de l'économie européenne. Ils reposent sur des projections bâties sur un **postulat de bienfait du commerce** international.

Or, la croissance du commerce international, constante ces dernières années, est décorrélée de la croissance des économies, cet écart étant de plus de plus grand depuis les années 90, invalidant dans les faits ainsi le postulat de Ricardo, selon lequel tous les pays ont intérêt à la division internationale du travail (c'est-à-dire à se spécialiser dans la fabrication de quelques biens et services, plutôt que de subvenir localement à un maximum de besoins). Pour rappel les échanges commerciaux entre les USA et l'UE se sont élevés à 497 milliards d'euros en 2012, contre 444 l'année précédente, soit une augmentation de 11,9% en un an. Pour autant, le taux de chômage officiel dans l'UE est passé dans le même temps de 9,8% en 2011 à 10,5% en 2012 (+0,7 point, soit une augmentation de 7,1%)...



Libre-commerce et controverses...

### LA BAISSÉ DU CHÔMAGE PAR LE COMMERCE ? PLUTÔT, LA GRANDE BRADERIE !

En d'autres termes, **toute augmentation du commerce ne signifie pas création d'emplois**, bien au contraire. Ainsi la multiplication par plus de trois du commerce sur le continent nord-américain – consécutive à la mise en place de l'ALENA (Accord de Libre-Échange Nord Américain) – s'est accompagnée de la destruction de près d'un million d'emplois (879 280) sur le sol états-unien, contrairement à la promesse d'une création de 20 millions<sup>36</sup> !

### LA PROLÉTARIANISATION DES SALARIÉS

Les USA ont, par l'ALENA, déjà acté l'utilisation d'un traité de libre-échange comme vecteur de **dégradation des conditions sociales des salariés**. La fameuse relance de l'industrie automobile repose ainsi sur un dumping féroce, les implantations d'usine se partageant entre le Mexique (emploi d'une main d'œuvre à bas coût) et les USA (où les usines sont maintenues en contrepartie de baisse des salaires et des prestations sociales).

Cette pratique est exactement celle qui a été observée au sein de l'UE, surtout depuis l'élargissement, la majorité des délocalisations de l'industrie automobile étant effectuées à l'intérieur même de l'UE, les emplois maintenus en France l'étant dans le cadre « d'accords de compétitivité », véritables chantages à l'emploi et leviers de dégradation permanente des conditions sociales<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> Les Dessous de Bruxelles « Comment le traité transatlantique menace l'emploi et les droits sociaux », décembre 2013

<sup>37</sup> Cas par exemple de l'accord de compétitivité signé chez Renault (par les syndicats CGC, CFDT et FO), qui a mis en place un gel des salaires, une hausse du temps de travail et la suppression de 7500 postes jusqu'en 2016, en échange du maintien de la production de véhicules en France. Alors que cet accord prévoyait un volume de 530 000 à 710 000 unités annuelles, la production n'a été que de 506 000 unités en 2013... Voir Le Monde du 5 avril 2014 « Renault veut ériger son accord de compétitivité en modèle ».

## C) PAS DE DÉBAT SUR LES DÉGÂTS

Surtout, il est certain que cette **frénésie de signatures d'accords de libre-échange**, menée en-dehors de tout contrôle démocratique mais avec la participation active des lobbies représentant les intérêts des multinationales, va encore amplifier les effets nocifs produits par le libre-échange :

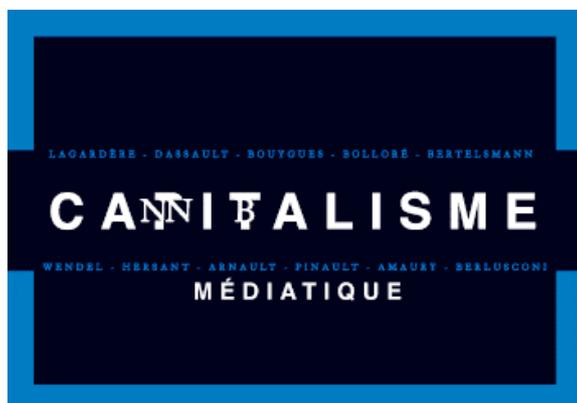
- installation par celles-ci de leurs sites de production sur les territoires où les réglementations leur sont les plus favorables (donc les moins protectrices pour les salariés),
- encouragement pour les États de pratiquer toutes les formes de dumping (sur les règles de protection sociale, sur la fiscalité applicable aux entreprises),
- possibilité pour les entreprises d'exercer un chantage compétitif permanent sur les États.

En signant ces traités, **les gouvernements** qui les représentent ont donc volontairement renoncé à leur pouvoir et bradé la souveraineté des peuples qu'ils représentent.

Le gouverne  
**MENT**



*trahison à l'horizon ?*



## AU « DÉPART »

**Les résultats concrets sont catastrophiques** : dans les pays industrialisés, la libéralisation des échanges de biens a d'abord détruit les emplois de production.

Ainsi, en France, l'industrie a perdu 2,5 millions d'emplois entre 1989 et 2011 et ce sont les ouvriers qui sont le plus touchés :

- 671 000 emplois perdus pour les ouvriers non qualifiés,
- 182 000 emplois d'ouvriers qualifiés
- et 74 000 emplois d'ingénieurs, de cadres et de techniciens<sup>38</sup>.

Des filières entières, comme le textile, l'électronique, le mobilier, la sidérurgie, ont supprimé quasiment tous leurs emplois en France, ne conservant que des sites de « niche » ultra spécialisés pour des productions souvent confidentielles<sup>39</sup>.

## À « L'ARRIVÉE »

Parallèlement, les salariés des nouveaux sites de production installés par les multinationales sont condamnés à un sous-développement permanent, la raison principale du choix qui préside à la localisation de ces sites consistant à bénéficier **des coûts les plus faibles et des réglementations le moins contraignantes possibles**, les multinationales n'hésitant pas à délocaliser plusieurs fois leurs sites pour profiter du dumping que se livrent les États entre eux.

Ainsi, un large mouvement s'enclenche pour déplacer les usines de textile de la Chine (où un ouvrier est payé environ 400 dollars par mois) vers le Bangladesh (où le salaire n'est que de 40 dollars)<sup>40</sup>.

*Un accident conjoncturel...*



*...ou une structure mortelle ?*

38 Laurent Carroué, « Industrie, socle de la puissance », Le Monde Diplomatique octobre 2012

39 Par exemple Maison Lejaby, qui a délocalisé 95 % de sa production en Tunisie mais a conservé sa ligne haut de gamme en France : voir Le Monde du 20 décembre 2012 « Une partie des ex-Lejaby a repris le chemin des ateliers »

40 Voir par exemple Le Monde du 5 juin 2013 « Prêt à porter, le dumping sans fin »

## D) ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

### IRRESPONSABILITÉ ET NON CULPABILITÉ

Adepte du libre-échange, le **gouvernement « socialiste » n'oppose donc aucun moyen efficace pour répondre à ces problématiques graves**. Le ministère du redressement productif se lance dans un combat perdu d'avance sur le terrain de la compétitivité, incapable d'enrayer la disparition de l'emploi ouvrier en France, tandis que face aux drames du dumping pratiqué par la filière textile au Bangladesh, Nicole Bricq s'est félicitée que l'OCDE publie des mesures de « recommandations » et de « vigilance » à destination des entreprises de la filière et au final, en appelle à la responsabilité des consommateurs<sup>41</sup>.



Dégager la clique de la République

### LEURS PROFITS, NOTRE DÉMOCRATIE

La réaction de nombreuses organisations contre le GMT est donc salutaire (page 30). Cet accord de libre-échange propose ni plus ni moins que l'instauration d'une société totale de marché, en détruisant des spécificités aussi importantes pour les peuples que le choix de leur production agricole, la protection et l'exploitation de leur sous-sol, la hiérarchie de leurs normes, la place de l'institution judiciaire.

**Par ce traité, ses promoteurs entendent préserver leur modèle économique, l'ultralibéralisme, de ce qui pour eux peut se définir comme « l'aléa démocratique ».**

### L'UNION EUROPÉENNE ? LE PROBLÈME PAS LA SOLUTION

Pour autant, Solidaires Douanes considère que ce traité n'est que le parachèvement d'une **œuvre bâtie patiemment par l'ensemble des traités de libre-échange** qui ont progressivement mais méticuleusement détruit les instruments douaniers de régulation du commerce international.

Parmi ceux-ci se trouvent les traités instituant l'UE, qui sont avant tout des traités de libre-échange, puisqu'ils placent la liberté de circulation des marchandises, des capitaux et la libre concurrence au sommet de la hiérarchie des normes, sans qu'aucune mesure d'harmonisation politique forte n'existe.

D'ailleurs, **depuis l'Acte unique de 1986**, le principe juridique de « reconnaissance mutuelle » des normes et réglementations nationales a remplacé le principe d'« harmonisation » précédemment affirmé dans les traités européens. En d'autres termes, la concurrence déloyale (en anglais *dumping*) est juridiquement reconnue pour ne pas dire institutionnalisée dans l'espace communautaire.

En 1993, le marché intérieur ?



Acte de constitution du dumping intra UE



### LE LIBRE-ÉCHANGE, UNE VISION ÉTROITE ET DOGMATIQUE

Le libre-échange est un moyen utilisé par les multinationales, grâce à l'appui des gouvernements qui ont signé les traités le mettant en application, pour détruire toute forme de règle, norme, protection au bénéfice des populations.

En pratiquant la division internationale du travail et en mettant en concurrence les salariés à l'échelle de la planète, elles ont annihilé la souveraineté des peuples, liée à un territoire, et leur droit à disposer de leur propre destin.

41 AFP, 2 décembre 2013

## IV ) UNE AUTRE VOIE EST POSSIBLE

### A) CONSTAT : LA SOUVERAINETÉ DES PEUPLES EST PRIMORDIALE



La régulation, c'est la préservation

#### RESTAURER LA POSSIBILITÉ DU PROGRÈS SOCIAL

À ce moyen de destruction des conquêtes sociales qu'est le libre-échange, les peuples doivent répondre par d'autres moyens. S'ils considèrent que des normes régissant la vie sociale, telles que la protection sociale, la fiscalité, la protection de la vieillesse, de l'environnement sont si fondamentales qu'elles relèvent par essence de l'exercice de leur souveraineté, ils doivent alors utiliser des outils qui les préservent.

Si le salaire minimum fait partie de l'identité sociale d'un **peuple**, il **doit pouvoir se doter des instruments nécessaires** pour ne pas permettre la pénétration sur son marché intérieur d'un bien produit dans des conditions salariales inacceptables à l'extérieur : il s'agit de ne pas invalider les règles dont le peuple souverain s'est lui-même doté

#### LA DOUANE PEUT ÊTRE UN INSTRUMENT

C'est le but des instruments douaniers. **Le protectionnisme n'est pas une politique en soi, c'est un moyen** utilisé pour préserver des normes sociales jugées fondamentales.

Ce n'est en aucun cas un instrument binaire de repli sur soi. Bien au contraire, les mesures douanières peuvent prendre **différentes formes** :

- prohibitions,
- contingents tarifaires (quotas),
- fixation d'un droit (de douane), droit qui lui même varie selon la nature du produit ou son origine.

De **nouveaux paramètres** pourraient être envisagés, comme le contenu carbone ou un droit fixé en fonction de l'éloignement du lieu de production du lieu de consommation (la fameuse « taxe au kilomètre » défendue par une partie des économistes altermondialistes).

Ces dispositifs, appelés à évoluer régulièrement selon les objectifs politiques, économiques et sociaux doivent bien sûr se caractériser par leur caractère coopératif.

C'est pourquoi Solidaires Douanes considère que **les droits de douane ne doivent pas être conçus dans un but de rentabilité budgétaire** (ils sont néanmoins nécessaires pour lutter contre le dumping fiscal). De même, l'idée selon laquelle leur produit pourrait être reversé à un organisme multilatéral comme l'OIT et à un organisme équivalent doté de compétences environnementales, nous semble une piste intéressante à promouvoir.

Vous trouverez ci-après quelques propositions d'urgence et de plus long terme.

#### Protectionnisme : de l'usage d'un mot controversé

a) Dans le discours admis, il y a un « mauvais » protectionnisme, que nous récusons et qui œuvre à concentrer les connaissances et découvertes par exemple technologiques aux mains de quelques uns, et notamment les firmes transnationales et à en empêcher l'accès au plus grand nombre.

Le but est ainsi, par l'intermédiaire de brevets, d'assurer leurs marges bénéficiaires pour des durées importantes, sans considération de l'utilité de la connaissance (comme les médicaments) pour le plus grand nombre.

Ce protectionnisme est par essence un obstacle à la libre-circulation des connaissances, même d'utilité publique comme dans les domaines culturel et/ou sanitaire. Par contre ses promoteurs peuvent être favorables à la libre-circulation des marchandises et des capitaux. Nulle contradiction ici, car dans tous les cas, il s'agit de veiller au maintien de bénéfices de quelques transnationales.

Pour nous, il ne s'agit pas de protectionnisme, mais tout simplement de repli autarcique d'une société.

b) il y a un « bon » protectionnisme, que nous qualifierions de « progressiste » : cherchant à assurer un développement endogène, concept proche de celui de démondialisation, visant à réduire les échanges commerciaux extérieurs aux marchandises socialement utiles. Il vise à protéger les dispositifs sociaux et fiscaux les plus progressistes, ainsi que de protection de l'environnement les plus avancés contre les dumpings pratiqués par d'autres États et/ou firmes multinationales. Il tend à diminuer le volume des échanges, tant à l'importation qu'à l'exportation, afin lui même de ne pas créer de dumping (notamment agricoles) dans d'autres pays et réduire ainsi l'impact écologique d'échanges socialement inutiles et écologiquement nuisibles<sup>42</sup>.

42 Voir [notre intervention sur ce sujet](#), lors des assises écosocialistes pour la mer, tenues à Toulon le 25 janvier 2014

## B) L'URGENCE : LE REPOSITIONNEMENT GÉOPOLITIQUE

### REFUSER TOUT NOUVEL ACCORD COMMERCIAL

En sus du GMT, il s'agit également de lutter contre les projets d'accords commerciaux bilatéraux reprenant son esprit et négociés dans le dos des populations et de leurs élus nationaux :

- **AECG** : Accord Économique et Commercial Global entre le [Canada et l'UE](#). Versant canadien du GMT, l'AECG vise l'instauration d'une zone de libre-échange entre ces deux entités et à [libéraliser/privatiser](#) nombre de services publics.
- **Accord de libre-échange UE – Inde** : les négociations, qui ont débuté voilà 6 ans, pourraient être conclues d'ici fin 2015 après les élections du printemps 2014 en Inde et dans l'UE avec le renouvellement de la Commission européenne.
- **accord de libre-échange UE – Maroc** qui [entrave l'auto-suffisance alimentaire](#),
- **accord de libre-échange UE – Japon**, alors que la catastrophe de Fukushima n'est toujours pas maîtrisée et que le contrôle sanitaire est de plus en plus hypothétique à la frontière...

Pour régler un problème,



Il faut mettre le doigt dessus

### RÉCUSER LES RÉCENTS ACCORDS TRANSCONTINENTAUX

Il s'agit de revenir sur les récents accords de libre-échange qui facilitent les dumpings (fiscaux, sociaux et environnementaux) et prévoient la privatisation de tous les services publics (« libéralisation du commerce des services ») :

- **avec l'Amérique Latine** : accord de libre échange [UE – Colombie/Pérou](#) ; accord de libre-échange [UE – Amérique Centrale](#) (Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador ; *seul le Belize n'est pas partie contractante*).
- **avec l'Asie** : accord de libre-échange [UE – Corée du Sud](#)

### ÉQUILIBRER LES AGENCES INTERNATIONALES

D'abord, il s'agit d'intégrer l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ensuite il faut créer une [Organisation Mondiale de l'Environnement](#) (OME) et viser à un plus grand équilibre des pouvoirs entre les différentes agences spécialisées (OMC, OIT, CNUCED<sup>43</sup>, OMS, OME). De sorte que puisse être installée une **hiérarchie des normes** plaçant les droits humains les plus élémentaires (du travail, à la santé) au dessus des règles commerciales.

### RÉHABILITER DES RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS « ACP ».

Il s'agit de retrouver l'esprit et la lettre des premières conventions de Lomé (Lomé I en 1975, Lomé II en 1979 et Lomé III en 1984) avec les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

En effet, depuis la 4<sup>ème</sup> convention de Lomé (en 1990) et davantage encore depuis l'Accord de Cotonou signé en 2000, la libéralisation des échanges et la privatisation des services publics (plans d'ajustement structurels) remplacent la facilitation du développement.

Un **développement**, auparavant assuré par des systèmes de stabilisation des prix garantissant des recettes aux exportations des pays ACP pour les produits agricoles (Stabex) et pour les produits miniers (Sysmin), et qui depuis a été abandonné...



Les pays ACP

Il s'agit donc de s'opposer aux négociations pour les Accords de Partenariat Economique (APE) actuellement discutés entre l'Union Européenne et plusieurs États ACP et approfondissant l'Accord de Cotonou...

43 CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement

**C ) LE PROJET : UN PROTECTIONNISME COOPÉRATIF ET ALTRUISTE**

**COMMENT : QUELS OUTILS DOUANIERS ?**

Cet outil progressiste est concrétisable par des barrières non tarifaires et tarifaires. Les 1<sup>ères</sup> peuvent être des quotas (cf l'accord multifibres), des normes sanitaires et techniques. Les 2<sup>des</sup> peuvent être aussi bien de rustiques droits de douane, ou antidumping qu'une nouvelle taxe sur le contenu carbone d'une marchandise.

**Le principe du protectionnisme altruiste** est qu'une main-d'œuvre encore relativement mieux rémunérée et dotée d'une protection sociale ne soit pas désavantagée.

En réajustant le prix final du produit, il s'agit d'éviter les distorsions de concurrence, afin que le prix d'une marchandise en provenance d'un pays avec peu de normes (sociales, sanitaires et environnementales) ne soit pas plus faible qu'une marchandise fabriquée localement (aux normes plus avancées normalement). Bref, point d'autarcie là-dedans, simplement de la régulation.

Afin d'éviter l'écueil « protectionnisme = autarcie », il s'agit de ne pas surtaxer la marchandise importée mais simplement de corriger les écarts de prix observés entre une marchandise obtenue avec une main-d'œuvre sous-payée, esclavagisée et une marchandise équivalente obtenue au niveau national. L'idée force du protectionnisme social est la neutralisation du dumping salarial issu des délocalisations.

**Exemple :**

→ admettons que le prix de la main-d'œuvre représente en France la moitié du prix final d'une marchandise. Si cette marchandise produite en France est d'une valeur totale de 100€, les salaires et cotisations représentent donc 50€.

→ admettons que les écarts salariaux entre la Chine et la France sont de 1 à 5 dans la branche industrielle afférente. En utilisant les mêmes matières premières, le prix de cette marchandise représente donc 50€ + 50€/5, soit 50 + 10 = 60€

→ La marchandise intégralement produite en Chine, d'une valeur de 60€ et importée en France devrait donc être taxée à hauteur de 40% afin d'obtenir un prix final de 100€ sur le marché national.

**Le carcan des traités communautaires**

**QUELLE FAISABILITÉ ?**



Transforme l'union en prison

La création d'une UE progressiste, avec harmonisation des standards économiques et sociaux rencontre de nombreux freins. Comme on l'a vu l'an passé pour la lutte contre la fraude fiscale, la règle de l'unanimité freine notamment les évolutions. Si la construction d'un rapport de forces européen - dans son acception communautaire - échoue, nous savons qu'il reste le rapport de force national pour pouvoir impulser une politique progressiste à ce niveau.

**DÉSOBÉIR AUX TRAITÉS COMMUNAUTAIRES**

Concrètement, une politique de rupture avec les politiques de libre-échange ne fera pas l'économie d'une rupture avec le cadre institutionnel actuel de l'Union européenne, et ce pour deux raisons :

- le dumping social, fiscal et environnemental s'exerce aujourd'hui en premier lieu au sein même de l'UE, puisque la liberté de circulation des marchandises et des capitaux, la liberté d'établissement des entreprises et la libre prestation de services sont placées au sommet des droits garantis par les traités<sup>44</sup>,
- la politique commerciale de l'UE, entièrement façonnée par les principes du libre-échange le plus absolu, est une compétence propre et exclusive de l'UE.



*La souveraineté réside dans le peuple ; elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable.*

*Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures.*

Articles 25 et 28 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin 1793.

44 Voir Anne-Cécile Robert, « La crise rattrape le Parlement de Strasbourg », Manière de voir, juin-juillet 2013

## UNE INSPIRATION: LA CHARTE DE LA HAVANE

La rupture avec l'ordre économique et politique dominant ne sera opportune et effective que si elle est attachée au modèle alternatif de la Charte de La Havane<sup>45</sup>. Une rupture sur de telles bases permettrait le lancement d'une coopération commerciale progressiste avec des États européens voire géographiquement plus éloignés (Afrique<sup>46</sup>, Amérique latine). Les propositions pour un protectionnisme progressiste ne sont en effet pas insensées, elles sont prévues dans cette Charte de La Havane, prévoyant la création d'une Organisation Internationale du Commerce, intégrée à l'ONU.

### Une charte gâtée par les USA...

C'est malheureusement parce que le congrès états-unien ne l'a pas ratifiée en 1948 qu'elle fut délaissée au profit d'un autre accord.

Ce dernier, indépendant des Nations Unies et promouvant le libre-échange, se dénommait l'AGÉTAC (Accord GÉNéral sur les TArifs douaniers et le Commerce). Un accord plus connu sous son acronyme anglais *GATT: General Agreement on Tariffs and Trade*). Pour information, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), créée en 1995, découle du 8<sup>ème</sup> cycle de négociations de l'AGÉTAC (discuté de 1986 à 1994).

Cette charte, signée le 24 mars 1948<sup>47</sup>, concevait différemment le commerce international, où le développement de chaque pays était fondé sur la coopération et non sur la concurrence.

### La Charte de La Havane proposait :

- l'équilibre de la balance des paiements,
- l'adoption de normes de travail équitables,
- le contrôle des mouvements de capitaux,
- l'interdiction du dumping...
- et l'intégration du plein emploi dans ses objectifs.

## D) UNE UTOPIE CONCRÉTISABLE

### LÀ-BAS, IL Y A L'ALBA

Des alternatives de coopération inter-étatique existent.

Au niveau continental, il existe actuellement en Amérique l'Alliance Bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité de Commerce des Peuples (ALBA - TCP). Sa dénomination en langue espagnole est *Alianza Bolivariana para los Pueblos de Nuestra América – Tratado de Comercio de los Pueblos*.

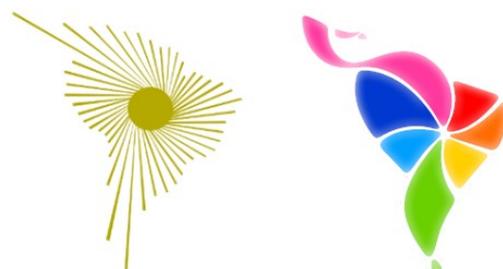
**Huit États sont membres de l'ALBA :**

- Cuba, depuis avril 2005
- Le Venezuela, depuis avril 2005
- La Bolivie, depuis avril 2006
- Le Nicaragua, depuis 2007
- La Dominique, depuis janvier 2008
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines, depuis avril 2009
- Antigua-et-Barbuda, depuis juin 2009
- L'Équateur, depuis juin 2009

L'ALBA, s'inspirant des principes de la Charte de la Havane, a pu permettre par exemple à Cuba de coopérer avec le Venezuela : ce dernier livre du pétrole à un tarif préférentiel en échange de l'envoi de médecins par Cuba.



Localisation des pays membres



Emblèmes de l'organisation

45 Le texte complet est disponible [ici](#) ; une présentation/synthèse est disponible [là](#)

46 Avec qui nous partageons en bonne partie une communauté de langue et d'histoire

47 Soit une bonne décennie avant la révolution cubaine (1958-59) et l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro en février 1959

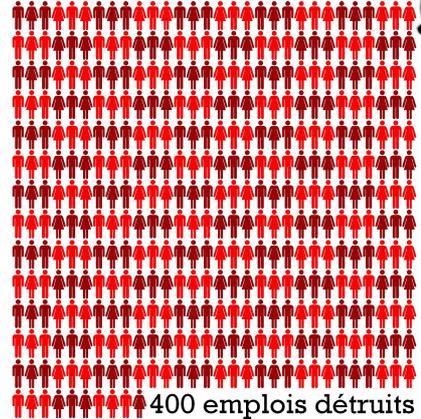
**ICI, IL Y A MOYEN**

Avec 16 600 agents en 2013, la DGDDI peut agir, mais difficilement pour mener à bien une politique commerciale alternative, d'autant plus qu'elle perd chaque année entre 300 et 400 emplois.

D'abord, il faut arrêter l'hémorragie, en obtenant un moratoire sur les suppressions d'effectifs, d'implantations et de moyens par le retrait du *Projet Stratégique « pour » la Douane en 2018* (PSD 2018).

Plus largement, il faut **embaucher massivement**. La multiplication par 5 en 30 ans de la quantité de marchandises en circulation par voie maritime nécessite un alignement - au moins partiel ! - des effectifs de la DGDDI.

Chaque année, en Douane...



400 emplois détruits



En effet, seule une minorité des échanges était déjà contrôlée en 1980. Il importe donc de fixer un pourcentage incompressible de marchandises physiquement contrôlées à l'entrée et à la sortie du territoire national.

À l'instar de la Direction Générale du Travail (DGT) et de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), la multiplication par trois des effectifs de la DGDDI est un minimum pour faire face aux besoins.

\* \*  
\*

## A) LE REJET DU PROJET

### S'INSPIRER DE LA LUTTE CONTRE L'AMI

La lutte menée avec succès contre l'Accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) en 1997/1998 doit constituer évidemment un élément de référence. Il est certain que seule la mobilisation de toutes et tous peut faire reculer des gouvernements promoteurs d'un traité annihilant la souveraineté des peuples et les législations et réglementations progressistes que ceux-ci ont souvent arraché de haute lutte.

Cela passe d'abord par une information et une sensibilisation de tous les salariés par les équipes syndicales, et plus largement de l'ensemble de nos concitoyens, en s'appuyant sur le collectif qui se monte. Car, comme le disait Susan George à propos de l'AMI : « l'AMI est comme Dracula, il meurt à être exposé en plein jour ».

### LE COLLECTIF ANTI GMT/TAFTA

En France, un collectif s'est donc constitué en septembre 2013 contre la signature de ce texte et plus largement pour la dénonciation de ce projet.



Devant France Télévisions le 10/03/14

Se réunissant deux fois par mois, il regroupe une quarantaine d'associations (culturelles, environnementales, sociales, etc...), de syndicats, de partis politiques et de collectifs citoyens (voir détail en annexe, page 27).

Le collectif dénonce l'atteinte aux principes démocratiques fondamentaux que constituent à la fois le contenu du texte lui-même et le caractère opaque des négociations officielles<sup>48</sup>, mais également l'alignement vers le moins disant des réglementations sociales, le risque de démantèlement des protections sanitaires et alimentaires.

Le collectif a déjà relayé **un certain nombre de mobilisations** :

- le dimanche 24 novembre 2014 : à l'appel du collectif citoyen les Engraineurs, des rassemblements eurent lieu dans plusieurs villes de France, réunissant notamment 250 personnes devant la place Saint-Michel à Paris, afin d'alerter sur les conséquences de l'accord,
- le lundi 10 mars 2014 : à l'occasion du 4<sup>ème</sup> round de négociations, une action de type « flash mob » se déroula devant le siège de France Télévisions, à l'appel du même collectif citoyen, dénonçant le manque d'information en provenance des médias,
- le jeudi 10 avril : tout récemment, une manifestation se déroula devant le palace parisien le Shangri-La, pour dénoncer la réunion organisée en ces lieux par la chambre de commerce états-unienne pour l'U.E., où le commissaire européen au commerce Karel de Gucht faisait notamment le point sur les négociations devant un aréopage de représentants des multinationales...



Devant le Shangri-La le 10/04/14

### L'AMI, c'était l'ennemi...

L'accord Multilatéral sur l'Investissement (AMI) était négocié secrètement entre 1995 et 1997 au sein des 29 États membres de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique).

L'AMI proposait également l'égalité juridique entre un Etat et une entreprise, la levée de tous les obstacles sur l'investissement... Devant l'opposition de la société civile, en octobre 1998 le nouveau gouvernement Jospin annonce que la France ne participe plus aux négociations de l'AMI.



La place Saint-Michel le 24/11/13

<sup>48</sup> « Le grand marché transatlantique ne se fera pas ! », voir par exemple sur le site d'ATTAC : [http://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/articles/le-grand-marche-transatlantique-ne-se-fera-pas?id\\_rub=22?id\\_mo=119](http://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/articles/le-grand-marche-transatlantique-ne-se-fera-pas?id_rub=22?id_mo=119)

La composition du parlement européen



**B) LE RAPPORT DE FORCE**

**VITESSE ET PRESTIDIGITATION**

La négociation a été officiellement lancée et les prochains mois devraient permettre d'avoir une vision plus précise sur le contenu réel de ce texte. Les craintes soulevées dans cette période préélectorale ont amené les négociateurs européens à annoncer un délai supplémentaire d'un an. Sans doute pour éviter d'en faire un débat public majeur... Malgré tout, les **négociateurs ont l'intention d'aller vite** et pourraient parvenir à un accord d'ici 2016, avant la campagne électorale présidentielle états-unienne.

Une fois conclu, **le texte du GMT doit être validé par le Parlement européen et le Conseil** (c'est-à-dire par le sommet des chefs d'État ou de gouvernement des 28 États membres de l'UE), **mais également être ratifié par l'ensemble des États nationaux**. La campagne pour annihiler ce projet doit donc s'exercer à tout niveau, européen et local.

**DÉBUTER PAR LES EURO-DÉPUTÉS ?**

Tout comme pour l'ACAC, le collectif français et la société civile européenne se donne pour objectif prioritaire l'interpellation du Parlement européen et le ralliement de la majorité de ses membres au rejet du GMT.

En effet, ni l'UE ni aucun des États membres ne pourra se joindre à l'accord, s'il est rejeté par la voie parlementaire européenne.

Malheureusement, les **perspectives de rejet du GMT par cette voie euro-parlementaire sont plus limitées que pour l'ACAC** (voir détails page suivante).

Les groupes politiques du Parlement européen		
Groupe	Définition du sigle	Partis français membres
ALDE	Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe	- Mouvement Démocrate (MoDem) - Cap21
CRE	Conservateurs et Réformistes Européens	Néant (issu d'une scission avec le PPE)
ELD	Europe Libertés Démocratie	- Mouvement pour la France (MPF)
GUE/NGL	Gauche Unitaire Européenne/Gauche Verte Nordique (en anglais <i>Nordic Green Left</i> )	- Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG)
PPE	Parti Populaire Européen	- La Gauche Moderne (LGM) - Nouveau Centre (NC) - Union pour un Mouvement Populaire (UMP)
S&D	Alliance progressiste des socialistes et des démocrates	- Parti Socialiste (PS)
Verts/ALE	Verts/ Alliance Libre Européenne	- Europe Ecologie Les Verts (EELV) - Régions et peuples solidaires (RPS) - Parti de la Nation Corse (PNC),
NI	Non inscrits (n'ayant pu composer un groupe)	
	AEL (Alliance européenne pour la liberté)	- Front National (FN)
	EUDémocrates (Alliance pour une Europe des Démocraties)	- Debout la République (DLR)

**LA PROBLÉMATIQUE D'UNE COMMISSION NON-DÉMOCRATIQUE**



Action de Greenpeace en 2012

De surcroît, nous avons de quoi nous inquiéter quant à la prise en compte d'un vote parlementaire de rejet. À propos de l'ACAC, le commissaire Karel de Gucht affirmait le 20 juin 2012 en commission du Commerce international : « Si vous décidez d'un vote négatif avant que la Cour européenne ne statue, laissez moi vous dire que la Commission continuera cependant à poursuivre la procédure actuelle devant la Cour de Justice » ; ainsi que « si la Cour pose des questions sur la conformité de l'accord avec les Traités, nous évaluerons à ce stade comment cela peut-être pris en compte ».

Sachant que le projet sera ensuite soumis au Conseil européen, l'enjeu sera donc l'**interpellation complémentaire de la classe politique nationale**. Au cas particulier de la France, il s'agit d'obtenir la non-adhésion du gouvernement Valls - un gouvernement ayant entériné voire approfondi la logique néo libérale tracée par ses prédécesseurs - en faisant pression sur sa majorité.

## DÉPOTER LES DÉPUTÉS AZIMUTÉS

Actuellement, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous, une majorité des eurodéputés sortants soutient le GMT. Les élections européennes doivent donc être l'occasion de **sanctionner les partis membres de ces groupes politiques**, aveuglés par l'idéologie libérale, niaient les principes élémentaires de protection sociale, de souveraineté et ce faisant de démocratie.

Votes parlementaires européens relatifs au GMT, le 23 mai 2013				
Questions soumises au vote	Pour	Contre	Abstention	NPPV
Faut-il consulter la société civile ou faire une étude d'impact préalable sur les conséquences du marché transatlantique ? (amendement à l'initiative de la GUE/NGL)	→ GUE/NGL (PCF, PG) → Verts/ALE (EELV, PNC) → Cap21 (désobéi à ALDE) → FN → PS (désobéi à S&D)	→ ALDE (MoDem) → CRE → PPE (NC, UDI, UMP) → S&D		
Faut-il refuser d'accorder davantage de droits aux investisseurs américains qu'aux investisseurs domestiques ? Faut-il empêcher les investisseurs de porter plainte contre les États lorsqu'une décision politique nuit à leurs intérêts économiques ? (amendement à l'initiative des Verts/ALE)	→ GUE/NGL (PCF, PG) → Verts/ALE (EELV, PNC) → S&D (PS) → Cap21 (désobéi à ALDE) → FN (NI)	→ ALDE (MoDem) → CRE → PPE (NC, UDI, UMP)		
[Sachant qu'il n'y aurait ni débat public préalable, ni étude d'impact, ni limite imposée d'entrée au pouvoir des investisseurs], faut-il accorder à la Commission européenne le droit de négocier, avec les États-Unis, la mise en place d'un marché transatlantique ? (vote final)	→ ALDE → CRE → ELD → PPE (NC, UDI, UMP) → S&D	→ GUE/NGL (PCF, PG) → Verts/ALE (EELV, PNC) → Cap21 (désobéi à ALDE) → FN (NI)	→ MoDem (désobéi à ALDE) → PS (désobéi à S&D)	→ MPF (absent)

## DES COLLECTIVITÉS NON DÉPITÉES

À l'image de ce qui s'était déroulé en 2004, à l'encontre de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS), la dénonciation du GMT passe également par des **prises de position publiques de collectivités locales.**



Déjà trois régions françaises (l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Limousin), un département (le Tarn) ainsi que plusieurs municipalités (Besançon, Niort, Sevrans) se sont positionnées contre le GMT en adoptant majoritairement des motions [déposées par les groupes Front de Gauche] demandant : « l'arrêt des négociations », « la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations », « l'ouverture d'un débat national ».

Motions locales demandant la sortie du GMT - Détails des votes				
Région	Pour	Contre	Abstention	NNPV
IDF (Île-de-France)	→ FDG – PCF → FDG – PG & Alters → EELV		→ MRC → PS	→ UDI → UMP
PACA (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)	→ EELV, PO → FDG (PCF & PG) → PS, PRG → NC, MPF, UMP	→ FN		

**L'extrême-droite, anti-système ?**

L'extrême droite européenne est divisée sur le GMT. Certains sont contre au nom de la souveraineté nationale, d'autres sont pour au nom de l'unité de l'Occident et/ou de leur hostilité face à l'État.

Le FN n'échappe pas à ce trouble : opposé actuellement au GMT au parlement européen<sup>49</sup>, il y est favorable au niveau local. Son discours anti-mondialisation serait-il donc un opportunisme électoral de façade ?

**Lexique :** Alters : Les Alternatifs  
EELV : Europe Ecologie Les Verts  
FDG : Front de Gauche  
FN : Front National  
MPF : Mouvement pour la France

MRC : Mouvement Républicain et Citoyen  
NC : Nouveau Centre  
NPPV : Ne Prend pas Part au Vote  
PCF : Parti Communiste Français  
PG : Parti de Gauche

PO : Parti Occitan  
PRG : Parti Radical de Gauche  
PS : Parti Socialiste  
UDI : Union des Démocrates Indépendants  
UMP : Union pour un Mouvement Populaire

<sup>49</sup> Sauf pour deux votes datant du 08 mai 2008. Avec le PPE, l'ALDE et feu l'UEN (CRE & ELD), le FN a ainsi approuvé la proposition de rajout d'un article 37bis à la résolution RCB6 0209/2008 : « [...] le concept de marché transatlantique [...] afin d'obtenir la suppression progressive des barrières non tarifaires pourrait jouer un rôle majeur dans le maintien de la dynamique qui sous-tend la croissance économique mondiale ». Le texte de cet amendement est [là](#) (en page 3) tandis que le détail des votes se trouve [ici](#) (en pages 17 et 18).

# ANNEXES

## A) LA COMPOSITION DU COLLECTIF ANTI GMT/TAFTA

Qualité	dénomination
<b>Partis politiques</b>	EELV : Europe Ecologie Les Verts + Les jeunes écologistes,
	Front de Gauche → PCF (Parti Communiste Français) & PG (Parti de Gauche) & Ensemble (Les Alternatifs + Convergences et Alternative + la FASE [Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique] + GA [Gauche Anticapitaliste])
	MOC (Mouvement des Objecteurs de Croissance)
	M'PEP (Mouvement Politique d'Emancipation Populaire)
	NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste)
	PPLD (Parti Pour la Décroissance)
<b>Organisations syndicales</b>	CGT (Confédération Générale du Travail)
	la Conf' (Confédération Payanne)
	FSU (Fédération des Syndicats Unitaires)
	SOLIDAIRES → Union syndicale Solidaires + Solidaires Douanes
	SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants)
	UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles → regroupe 11 fédérations et syndicats qui représentent un millier de structures dans le secteur de la culture et du spectacle).
<b>Associations et ONG</b>	Agir pour l'environnement ; AITEC-IPAM (Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs, membre du réseau Initiative Pour un Autre Monde) ; Amis de la Confédération Paysanne ; Amis de la Terre France, membre du CRID (Centre de Recherche et d'Information sur le Développement) ; ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne) ; CADTM France (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde) ; Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale) ; Colibris ; Ecologie Sans Frontière ; Fédération Nationale Accueil Paysan ; Fondation Sciences Citoyennes ; France Amérique Latine ; Générations futures ; Inf'OGM ; Gaïa SOS planète en danger ; La Quadrature du Net ; Les économistes atterrés ; Mouvement de la Paix
<b>Cercles de réflexion</b>	Fondation Copernic, Utopia, Nouvelle Ecole Ecologiste
<b>Collectifs</b>	Collectif des associations citoyennes, Collectif citoyen les Engraineurs, Collectif Roosevelt, Collectif Semons la diversité, Faucheurs Volontaires ; Objectif Transition ; Réelle Démocratie Maintenant (Indigné-e-s)
<b>Journaux</b>	Golias
<b>Réseaux</b>	Réseau Action Climat ; Réseau d'Education Populaire, Réseau Environnement Santé (réseau voulant mettre les questions d'environnement et de santé au cœur des politiques publiques, le WWF en est membre) ; Réseau semences paysannes
<b>Au niveau local</b>	Collectifs locaux anti-gaz de schiste Orb Taurou, Anduze, Pézenas, Castelneau de Guers, Clapiers, Sète, Bassin de Thau, Vigan, Briard, Florac, Montélimar Drôme Sud, Orb-Jaur, Roynac, Toulon, Béziers, Campagnan, Haut-Bugey, Narbonnais, Corbières, Causse Méjean, Jaujac-Ardèche-Lignon, Pays cigalois, Littoral 34, Ardèche, Ain, Pays de Savoie et de l'Ain, Réseau Rhonalpin, Jura, Isère, Lot-et-Garonne, Rhône, Var, Vaucluse, Houille-ouille-ouille 59/62, Écolectif Dégaze Gignac et Environs 34, Montpellier Littoral contre les gaz, pétrole de schiste ! et Basta Gaz Alès, Garrigue-Vaunage, Collectif de Vigilance Gaz de Gardanne, Touche pas à mon schiste, Non aux forages d'hydrocarbures Haut-Jura, Carmen (Chateau-Thierry), ARPE (69), collectif anti-OGM 31, Union démocratique bretonne.

## **B) LES SOURCES ÉGALEMENT UTILISÉES**

[www.acrimed.org](http://www.acrimed.org) : Action CRItique MEDias, observatoire des médias. Plusieurs visuels (en pages 4, 6, 19, 20) sont issues de cette association réunissant des journalistes et salariés des médias, des universitaires et des usagers des médias pour œuvrer à « une critique indépendante, radicale et intransigeante ».

[www.jennar.fr](http://www.jennar.fr) : le blog de l'essayiste belge Raoul Marc Jennar, spécialiste des questions de politique internationale. Promouvant une Europe démocratique, sociale et écologique, il est d'autant plus critique envers l'UE qui s'écarte de ce projet.

[www.laquadrature.net/](http://www.laquadrature.net/) : le site internet de la quadrature du net, organisation de défense des droits et libertés des citoyens sur Internet. Elle promeut une adaptation de la législation française et européenne qui soit fidèle aux valeurs qui ont présidé au développement d'Internet, notamment la libre-circulation de la connaissance ainsi qu'une réforme positive du droit d'auteur.

[www.medelu.org](http://www.medelu.org) : Mémoire des luttes est une association créée à l'initiative de Günter Holzmann le 7 janvier 2000, et dont la mission est précisée dans le préambule des statuts : « *Günter Holzmann, engagé depuis toujours dans des luttes pour un monde plus libre, plus juste, plus égalitaire, plus fraternel et solidaire, entend agir, au-delà de lui-même, pour contribuer à ces combats et maintenir vivante leur mémoire. À cette fin, il souhaite que soit créée une institution à but non lucratif à laquelle, pour la rendre pérenne, il fait un apport financier* ». Günter Holzmann, qui avait déjà fait un apport financier à l'équipe du Monde diplomatique pour garantir l'indépendance du journal est décédé le 6 janvier 2001 à l'âge de 89 ans.

\* \*  
\*

### Le rêve européen



*brisé par l'Union Européenne ?*



*L'UE fait-elle ses classes ?*

### L'exception culturelle française ?

*Cela fait partie de ce programme anti-mondialisation que je considère tout à fait réactionnaire [...]*

*Certains disent qu'ils appartiennent à la gauche, mais en fait ils sont culturellement très réactionnaires*

José Manuel Barroso, président de la Commission européenne  
*International Herald Tribune*, 17 juin 2013

### Les tribunaux extrajudiciaires ?

*« lorsque je me réveille la nuit et que je pense à l'arbitrage, je ne cesse d'être étonné que les États souverains aient accepté l'arbitrage sur les investissements.*

*Trois personnes individuelles sont investies du pouvoir de révision, sans aucune restriction ou procédure d'appel, de toutes les actions du gouvernement, de toutes les décisions des tribunaux et de toutes les lois et règlements émanant du Parlement »*

Propos d'un juge siégeant dans un tribunal d'arbitrage  
rapportés par George Monbiot, *The Guardian*, 7 novembre 2013

### le respect du vote parlementaire ?

*Si vous décidez d'un vote négatif avant que la Cour européenne ne statue, laissez-moi vous dire que la Commission continuera cependant à poursuivre la procédure actuelle devant la Cour de Justice, comme nous y sommes engagés.*

*Un vote négatif ne stoppera pas la procédure devant la Cour de Justice.*

Karel De Gucht, commissaire européen au Commerce, 20 juin 2012  
à propos de l'Accord Commercial Anti-Contrefaçons

# GABELOU EXPRESS

## Spécial GMT Accord UE/USA

# Solidaires

DOUANES

Syndicat SOLIDAIRES DOUANES  
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS  
tél : 01 55 25 28 85  
site internet : <http://solidaires-douanes.org>  
courriel : [solidaires-douanes@solidaires-douanes.org](mailto:solidaires-douanes@solidaires-douanes.org)